

Document:	<u>EB 2010/101/R.17</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>13</u>
Date:	<u>30 novembre 2010</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Français</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

République du Sénégal

Programme d'options stratégiques pour le pays

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Luyaku Loko Nsimpasi
Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2147
courriel: l.nsimpasi@ifad.org

Transmission des documents:

Liam F. Chicca
Fonctionnaire responsable des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2462
courriel: l.chicca@ifad.org

Conseil d'administration — Cent unième session
Rome, 14–16 décembre 2010

Pour: **Examen**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte du pays indiquant les zones d'intervention du FIDA	iv
Résumé de la stratégie pour le pays	v
I. Introduction	1
II. Le contexte du pays	1
A. Économie, agriculture et pauvreté rurale	1
B. Politiques, stratégies et contexte institutionnel	3
III. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA dans le pays	6
A. Résultats, impact et performance des opérations antérieures	6
B. Enseignements tirés	7
IV. Cadre stratégique du FIDA pour le pays	8
A. Avantage comparatif du FIDA	8
B. Objectifs stratégiques	8
C. Perspectives d'innovation	10
D. Stratégie de ciblage	10
E. Articulation au niveau des politiques	10
V. Gestion du programme	10
A. Gestion du COSOP	10
B. Gestion du programme de pays	11
C. Partenariats	11
D. Gestion des savoirs et communication	12
E. Cadre de financement SAFP	12
F. Risques et gestion des risques	13
Appendices	
I. Processus de consultation pour l'élaboration du COSOP	1
II. Situation économique du pays	3
III. Cadre de gestion des résultats du COSOP	4
IV. Cadre de gestion des résultats du précédent COSOP	6
V. Réserve de projets	7

Dossiers clés

Dossier clé 1:	Pauvreté rurale et secteur agricole et rural	13
Dossier clé 2:	Matrice des organisations (analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces [SWOT])	16
Dossier clé 3:	Initiatives complémentaires d'autres donateurs/possibilités de partenariats	21
Dossier clé 4:	Identification du groupe cible, questions prioritaires et options envisageables	25

Sigles et acronymes

ACEP	Agence de crédit et d'épargne pour la production
ANCAR	Agence nationale de conseil agricole et rural
ARD	Agence régionale de développement
ASPRODEB	Association sénégalaise pour la promotion du développement à la base
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CDI	Charte du domaine irrigué
CDSMT	Cadre de dépenses sectorielles à moyen terme
CDV	Comités de développement villageois
CLCOP	Cadres locaux de concertation des organisations de producteurs
CMS	Crédit mutuel du Sénégal
CNCR	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux
CNDR	Confédération nationale pour le développement rural
CoP Horti	Communauté de pratiques sur l'horticulture
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
CPP	Chargé de programme de pays
DPES	Document de politique économique et sociale
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EGPP	Équipe de gestion du programme de pays
IMF	Institution de microfinance
LOASP	Loi d'orientation agrosylvopastorale
MINAGRI	Ministère de l'agriculture
MPE	Micro- et petites entreprises
MSD	Mouvement sénégalais pour le développement
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OPA	Organisations professionnelles agricoles
PAFA	Projet d'appui aux filières agricoles
PI	Plan d'investissement du secteur agricole
PNDL	Programme national de développement local
PNIA	Programme national d'investissement agricole
PRODAM	Projet de développement agricole de Matam – Phase II
PROMER	Projet de promotion de l'entreprenariat rural – Phase II
PSAOP	Projet de services agricoles et organisations de producteurs
PTF	Partenaires techniques et financiers
SAFIR	Service d'appui au financement rural
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
SCA	Stratégie de croissance accélérée
SIPA	Système d'intensification des productions agricoles

SNEEG	Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre
SNRASP	Système national de recherches agrosylvopastorales
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact
SYNAEPS	Syndicat national des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs du Sénégal
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UN3P	Union nationale des paysans, pasteurs et pêcheurs

Carte du pays indiquant les zones d'intervention du FIDA

République du Sénégal

Opérations en cours financées par le FIDA



15-10-2010



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte compilée par le FIDA

Résumé de la stratégie pour le pays

1. Le présent programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2011-2015 est le troisième du genre, mais le premier axé sur les résultats, que le Fonds international de développement agricole (FIDA) a développé pour le Sénégal. Élaboré sur une base participative et en étroite collaboration avec les parties prenantes sénégalaises, le document définit le cadre du partenariat stratégique pour la collaboration entre le Gouvernement sénégalais et le FIDA durant la période 2011-2015. Le processus d'élaboration de ce document a permis de vérifier la cohérence des orientations stratégiques du COSOP avec les politiques gouvernementales en cours, les attentes du monde rural et le positionnement géographique et thématique des partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur rural et agricole. Ce COSOP contribuera à la réalisation des objectifs de la Stratégie de croissance accélérée (SCA) et du Programme national d'investissement agricole (PNIA).
2. L'économie du pays, qui était marquée par de bons résultats durant la dernière décennie, avec un taux de croissance stable de 5%, est aujourd'hui affaiblie par les conséquences de la flambée des prix des produits pétroliers et alimentaires, notamment céréaliers, de 2008-2009, subséquente à la crise financière mondiale. Les difficultés dans le secteur de l'électricité et de SENCHIM, la plus grande entreprise d'exportation, ont aussi contribué à la baisse de la croissance économique du pays.
3. L'agriculture, principal moteur de l'économie, est en crise depuis les épisodes sévères de sécheresse et les politiques subséquentes. Le secteur traditionnel de l'agriculture, fortement dépendant des ressources naturelles (terre et eau) et qui fait vivre la majorité des ruraux, traverse une crise. La pauvreté est plus élevée en milieu rural, où vivent 75% des ménages pauvres. La population sénégalaise est en majorité jeune et, de ce fait, représente un potentiel important pour le développement rural. Une large majorité de la population n'a pas accès à une alimentation suffisante, particulièrement en milieu rural. La production agricole n'arrive pas à satisfaire la demande nationale.
4. La moitié de la population du Sénégal, estimée à 12,5 millions d'habitants, réside en milieu urbain, ce qui constitue un important marché pour les producteurs sénégalais. Cette population, qui reste jeune et, pour la majorité, très peu formée, devrait atteindre environ 17 millions d'habitants à l'horizon 2025². On estime que, dans un futur proche, environ 200 000 jeunes au moins vont se présenter chaque année sur le marché du travail, dont une majorité issue de familles agricoles et donc très peu préparée à entrer dans l'économie. L'agriculture devra continuer à en absorber une grande partie, mais l'économie non agricole doit se préparer à en absorber une part de plus en plus importante. Au Sénégal, les femmes rurales constituent près de 70% de la force de travail et assurent un peu plus de 80% de la production vivrière. Elles sont ainsi les principaux agents de la sécurité alimentaire et du bien-être des ménages vivant en milieu rural. La productivité des femmes et leur autonomisation revêtent donc une importance capitale pour le développement du secteur agricole et rural.
5. L'objectif général de la stratégie du FIDA pour 2011-2015 est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des petits producteurs et de créer des emplois durables pour les ruraux, en particulier les jeunes et les femmes. Cet objectif général s'articulera autour des deux objectifs stratégiques ci-après:
 - OS1: l'accès des petits producteurs et de leurs organisations à des services et des facteurs de production efficaces, à des technologies appropriées et aux marchés est amélioré;

¹ Initiative prospective agricole et rurale (I-PAR), Banque mondiale, Coopération française, ASPRODEB, février 2007.

- OS2: l'accès des ruraux au savoir-faire entrepreneurial est amélioré.
6. Les deux objectifs stratégiques proposés sont en parfaite harmonie avec ceux du PNIA. La réalisation du premier objectif stratégique conduira à une amélioration de la production, de la productivité et à une forte amélioration de la valeur ajoutée des filières retenues. Celle du second objectif conduira à accroître l'emploi, et donc les revenus, des groupes les plus vulnérables (jeunes et femmes), en améliorant la rentabilité des micro- ou petites entreprises (MPE) non agricoles et, indirectement, en stimulant les activités agricoles. La réalisation du second objectif contribuera donc en particulier à la création et au développement du travail indépendant et des emplois salariés en soutenant la création des MPE en milieu rural.

République du Sénégal

Programme d'options stratégiques pour le pays

I. Introduction

1. L'élaboration du COSOP a été pilotée par le Ministère de l'agriculture (MINAGRI), avec une forte participation du Ministère de l'économie et des finances et des organisations de producteurs. Le COSOP a été élaboré en étroite collaboration avec les autres ministères concernés intervenant dans le secteur rural et agricole, les services techniques déconcentrés, les collectivités locales, le secteur privé, et les partenaires techniques et financiers (PTF). Les orientations et stratégies définies s'inspirent de l'analyse du contexte politique et économique actuel, des résultats et des enseignements tirés de différents projets et programmes récemment mis en œuvre dans le pays, notamment ceux appuyés par le FIDA.
2. Le premier COSOP pour le Sénégal a été élaboré en 1999 et le deuxième en 2004. Le troisième COSOP, pour la période 2011-2015, axé sur les résultats, s'inscrit dans le nouveau Cadre stratégique du FIDA (2011-2015) et s'aligne sur la Stratégie de croissance accélérée (SCA), la Loi d'orientation agrosylvopastorale (LOASP) et le Plan d'investissement du secteur agricole (PI).

II. Le contexte du pays

A. Économie, agriculture et pauvreté rurale

Situation économique générale

3. Le Sénégal couvre une superficie de 196 722 km² et sa population est estimée à 12,5 millions d'habitants¹. Avec un taux de croissance de 2,6% par an, la population devrait atteindre quelque 14 millions en 2015. Elle est très inégalement répartie entre les régions et est caractérisée par sa jeunesse (47% ont moins de 15 ans). Un double défi se pose ainsi au monde rural: nourrir, avec de moins en moins de bras, une population qui croît rapidement et créer de nouvelles opportunités d'emplois agricoles et non agricoles pour générer de la richesse et limiter l'exode rural. Avec un produit national brut (PNB) par habitant de 820 USD, le Sénégal fait partie des pays les plus pauvres au monde selon l'indicateur du développement humain, qui le classe au 156^e rang sur 177 pays.
4. L'économie sénégalaise a connu de bons résultats durant la dernière décennie, avec une croissance soutenue et stable de 5%. De 2003 à 2005, la croissance économique était supérieure à 6%, le taux d'inflation était relativement stable (autour de 2%) et le déficit public moyen représentait 2,5% du PIB². En dépit d'une augmentation du PIB global durant la période 2000-2008, la croissance reste instable et fragile. En 2007, le taux réel de croissance de l'économie était de 4,8%, contre une attente de 5,1%. Ce taux est inférieur aux 7-8% nécessaires³ pour réduire durablement la pauvreté à l'horizon 2015. Aujourd'hui, l'économie est fragilisée par les conséquences de la flambée des prix des produits survenue en 2008 et la crise financière. La mauvaise performance du secteur de l'électricité, les difficultés de SENCHIM – la plus grande entreprise d'exportation –, la hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires ont, elles aussi, durement frappé l'économie du Sénégal, car le pays dépend largement des importations pour son énergie et son approvisionnement alimentaire, en particulier le riz et les produits

¹ Estimation de l'Economist Intelligence Unit, Country Report, août 2010.

² Ministère de l'économie et des finances. Formulation du document cadre de référence de la politique économique et sociale du Sénégal pour la période 2011-2015, rapport de synthèse de la contribution du groupe I, juillet 2010.

³ Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

laitiers. Après une faible croissance économique de 1,7% en 2009, on estime que la croissance économique va s'améliorer pour atteindre 3,4% en 2010⁴.

Agriculture et pauvreté rurale

5. La pauvreté au Sénégal reste essentiellement un phénomène rural étroitement lié au système de subsistance reposant sur l'agriculture pluviale. L'analyse de la pauvreté a montré que 75% des ménages pauvres vivent en milieu rural et que 58% des ménages ruraux sont pauvres. La proportion de la population pauvre a toutefois baissé, passant de 67,9% en 1994 à 50,8% en 2006, mais l'incidence de la pauvreté demeure élevée. Celle-ci recule moins vite en milieu rural qu'en milieu urbain. Durant la période 2001-2006, ce recul était de 6,3 points sur l'ensemble du pays, dont 10,6 points en milieu urbain, et 3,3 points seulement en milieu rural⁵. Les exploitations familiales assurent plus de 80% de la production agricole (principalement vivrière) ainsi que la base de l'alimentation en milieu rural.
6. **Femmes rurales.** Elles constituent 52,3% de la population rurale et sont généralement responsables de la gestion quotidienne de la ration alimentaire. Elles sont impliquées en tant que productrices dans tous les sous-secteurs du primaire et dans toutes les filières. Elles sont dominantes dans la production de riz de bas-fonds exclusivement destinée à l'alimentation, dans certaines filières sylvicoles et certains maillons de filières déterminants dans la commercialisation des produits (transformation artisanale de produits agricoles, pastoraux et sylvicoles). Du fait de leurs responsabilités, leur rôle devient de plus en plus complexe et, plus l'exploitation est pauvre, plus la participation des femmes rurales est importante, voire déterminante. Cependant, cette implication des femmes rurales à la satisfaction des besoins alimentaires des exploitations familiales et, surtout, leur rôle central dans les stratégies de survie de celles-ci ne se reflètent pas au niveau décisionnel, tant dans les exploitations que dans les organisations de producteurs.
7. **Jeunes ruraux.** La population du Sénégal est très jeune – 47% a moins de 15 ans. Cela constitue un potentiel important pour le développement des micro- et petites entreprises (MPE). En effet, la présence des jeunes dans le milieu rural facilitera l'adoption des innovations proposées. La création d'emplois jeunes en milieu rural réduirait le chômage des jeunes et l'exode rural qui en découle. Les jeunes sont un puissant levier pour la modernisation des exploitations agricoles familiales en raison de leur niveau d'instruction et de leur réceptivité vis-à-vis de l'innovation technologique.
8. **Foncier rural.** L'accès au foncier est limité, fragilisant davantage les ruraux pauvres et accentuant la marginalisation des jeunes et des femmes. Avec une croissance démographique élevée (2,6%), le processus de segmentation des exploitations familiales a entraîné une fragmentation de ces dernières en unités peu viables. Les enjeux fonciers sont plus importants pour les terres aménagées pour l'irrigation et les terres forestières fertiles. Par ailleurs, au-delà de la création d'instruments techniques destinés à réguler l'utilisation des terres, tels que la Charte du domaine irrigué (CDI) dans le Nord et les plans d'occupation et d'affectation des sols, une nouvelle loi foncière est en discussion à travers nombre d'initiatives prises, en l'occurrence la création de la Commission nationale de réforme du droit de la terre et la mise en place du groupe thématique foncier de la LOASP qui prévoit une sécurisation des ruraux sur leurs terres.
9. **Financement rural.** Le Sénégal dispose d'environ 700 institutions de microfinance (IMF), articulées en sept réseaux. En dépit de ce grand nombre, l'accès des ruraux aux services financiers reste encore limité, du fait principalement de l'absence de produits financiers adaptés aux besoins des petits producteurs. Le Projet de services agricoles et organisations de producteurs (PSAOP) a expérimenté un mécanisme

⁴ Economist Intelligence Unit, Country Report, août 2010.

⁵ Rapport de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie, 2006.

destiné à faciliter l'accès des ruraux au crédit permettant aux organisations de producteurs, à partir d'un dépôt dans une IMF, de mobiliser un montant de crédit trois à cinq fois supérieur pour financer les activités économiques des producteurs. En raison du manque de produits adaptés, les projets utilisent des opérateurs professionnels pour la fourniture et la gestion du crédit et limitent leur rôle à des actions d'accompagnement. Cependant, la durabilité de l'accès à des services financiers adaptés n'est pas assurée et les instruments financiers mis en place ne sont pas efficaces. Le Service d'appui au financement rural (SAFIR), financé par la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), a été mis en place au sein du Projet de promotion de l'entrepreneuriat rural – Phase II (PROMER) afin de faciliter l'accès du groupe cible du FIDA (petits producteurs et MPE) à des services financiers adaptés. La BOAD a mis à la disposition des IMF une ligne de crédit pour le financement à moyen et long terme des MPE.

10. **Accès aux marchés.** Les marchés hebdomadaires locaux constituent un réseau dense qui participe à l'approvisionnement des populations rurales et à la commercialisation des produits locaux. Cependant, la mise sur le marché de la production vivrière (céréales locales, fruits et légumes), destinée en majorité à la consommation nationale et régionale, se heurte encore à un certain nombre d'obstacles, dont l'enclavement des zones de production et l'insuffisance d'infrastructures de stockage, de transformation et de conditionnement. Pour pallier cette insuffisance, le Ministère des mines, de l'industrie, de l'agro-industrie et des PME envisage: i) de favoriser la création d'un tissu dense de petites et moyennes industries de transformation proches des producteurs; ii) d'asseoir une stratégie de vulgarisation des techniques et matériels de transformation; iii) de mettre en place une stratégie de communication pour "consommer local"; et iv) de développer des synergies intersectorielles afin de garantir un approvisionnement stable et suffisant en matières premières.
11. **Environnement et changement climatique.** Les ressources en eau du Sénégal sont classées parmi les plus sensibles en relation avec le changement climatique, et cela malgré le potentiel de ressources hydriques relativement important dont dispose le pays⁶. Des études ont montré, sur la base de scénarios d'émission de gaz à effet de serre, un réchauffement de l'ordre de 2 à 4 degrés, une baisse de la couverture nuageuse de 5 à 10% et, corrélativement, une baisse de la pluviométrie de 5 à 25%. Pour faire face aux modifications des conditions agroclimatiques, l'agriculteur tente de diversifier ses activités et l'éleveur de restructurer son élevage, tant dans le rapport entre les espèces que dans les modes de conduite de l'élevage (des pratiques extensives vers les pratiques intensives).

B. Politiques, stratégies et contexte institutionnel

Le contexte institutionnel national

12. **Ministères.** Les politiques de développement agricole et rural sont élaborées par plusieurs ministères concernés par le développement. Chacun d'eux formule la politique de développement de son secteur, définit le cadre réglementaire d'exécution des activités et contrôle l'application des réglementations. Il s'agit des ministères suivants: i) Ministère de l'agriculture; ii) Ministère de l'élevage; iii) Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle; iv) Ministère du genre et des relations avec les associations féminines africaines et étrangères; v) Ministère de la famille, des groupements féminins et de la petite enfance; vi) Ministère de l'entrepreneuriat féminin et de la microfinance; et vii) Ministère des écovillages, des bassins de rétention, des lacs artificiels et de la pisciculture. De façon générale, les institutions du pays sont dotées de ressources humaines de qualité dont les capacités opérationnelles sont dans l'ensemble satisfaisantes, bien que parfois limitées par l'insuffisance de ressources financières.

⁶ Environ 35 milliards de m³/an.

13. **Décentralisation.** La décentralisation est l'une des grandes réformes du Sénégal réalisée avec l'appui, entre autres, du Programme national de développement local (PNDL). Elle a permis d'améliorer la participation des populations à la planification du développement local et à la gestion directe des compétences transférées. Elle favorise la bonne gouvernance par la participation des collectivités locales à la prise de décisions. Grâce à la décentralisation, les compétences des communautés rurales ont été élargies à plusieurs domaines: gestion des terres, ressources naturelles, santé et éducation. Cependant, les activités liées à l'agriculture et à l'hydraulique restent du ressort du gouvernement central.
14. **Organisations professionnelles agricoles (OPA).** Au Sénégal, les OPA sont nombreuses et disposent de capacités variables. Parmi les plateformes d'organisations de producteurs figurent: i) le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR); ii) le Mouvement sénégalais pour le développement (MSD); iii) l'Union nationale des paysans, pasteurs et pêcheurs (UN3P), force paysanne; iv) la Confédération nationale pour le développement rural (CNDR); v) l'Association sénégalaise pour la promotion du développement à la base (ASPRODEB); vi) les coopératives; et vii) le Syndicat national des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs du Sénégal (SYNAEPS/JAPANDOO). Le PSAOP a appuyé la structuration des OPA et le renforcement de leurs capacités afin qu'elles puissent participer à la concertation sur les politiques et assurer le plaidoyer et la défense des intérêts des producteurs. La LOASP prévoit de mettre en place un système d'aide publique aux organisations professionnelles agricoles.
15. **Secteur privé et entrepreneuriat rural.** Le secteur privé n'est pas très dynamique en milieu rural en raison de l'enclavement, de la dispersion des opportunités, de l'absence de crédit adapté et du défaut de régularité des approvisionnements en produits de qualité. Il est actif principalement dans le domaine du transport des produits agricoles.

La stratégie nationale de réduction de la pauvreté rurale

16. **La Loi d'orientation agrosylvopastorale (LOASP)**, élaborée avec une forte participation des organisations de producteurs, est une avancée notoire pour le secteur agricole. Elle a amélioré substantiellement la concertation entre les acteurs du développement rural. Elle réserve une place centrale aux organisations rurales à travers la reconnaissance des métiers de l'agriculture. Elle vise à créer un environnement propice en vue de la transformation de l'agriculture familiale en un secteur performant et générateur de revenus. Elle met aussi l'accent sur le développement des interprofessions ainsi que sur la concertation entre l'État et ces organisations pour coordonner les actions des filières.
17. **Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP-2) 2006-2010.** Il repose sur quatre piliers, dont la création de richesses, soutenue par la SCA, en particulier par l'appui au développement de l'agriculture et la promotion de l'emploi non agricole. Sa mise en œuvre est satisfaisante⁷. Le Document de politique économique et sociale (DPES 2011-2015), en cours de formulation, se fonde sur les résultats et les enseignements tirés du DSRP-2 ainsi que sur la nécessité de formuler de nouvelles orientations afin de créer les conditions propices à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).
18. **La Stratégie de croissance accélérée (SCA).** Le pilier "agriculture et agro-industrie" occupe une place centrale s'agissant d'atteindre les objectifs de création de richesse et de croissance au profit des pauvres. Trois objectifs sectoriels sont retenus: i) augmentation de la production et de la productivité; ii) amélioration

⁷ Elle a permis, entre 1995 et 2002, une réduction notoire des niveaux de pauvreté – de 61,4% à 48,5% – et de la profondeur de la pauvreté (c'est-à-dire l'écart de revenu des pauvres par rapport au seuil de pauvreté actualisé) de 20,5% à 14,8%. Un progrès remarquable a été observé en particulier sur le plan de l'enseignement primaire et de la lutte contre le VIH/sida ainsi que dans le secteur de l'eau.

de la base productive⁸; et iii) amélioration de l'efficacité du secteur grâce au transfert de technologies et de connaissances. À court terme, la SCA vise à déclencher un cycle de croissance en s'appuyant sur un nombre limité d'opportunités dans des zones disposant de potentialités élevées de compétitivité. Elle vise également à intégrer certaines productions nationales dans les marchés agroalimentaires internationaux.

19. **Programme national d'investissement agricole (PNIA) 2011-2015.** Le PNIA a identifié neuf objectifs stratégiques, à savoir: i) réduire les risques climatiques par la maîtrise de l'eau; ii) préserver et gérer durablement les autres ressources naturelles; iii) augmenter la production et améliorer les ressources naturelles; iv) augmenter la production et améliorer fortement la productivité globale des facteurs; v) valoriser les produits agricoles par leur transformation; vi) améliorer la commercialisation des produits agricoles par un meilleur accès aux marchés; vii) renforcer la recherche pour générer et transférer de nouvelles technologies dans le domaine de la production, de la transformation et de la commercialisation; viii) renforcer de manière significative les capacités des différents acteurs; et ix) assurer un pilotage et une coordination efficaces de la mise en œuvre du PNIA. En ce qui concerne la production agricole, le PNIA repose sur: i) l'amélioration et la sécurisation de la base productive; ii) l'augmentation de la production et de la productivité; et iii) la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé. La réduction de la vulnérabilité des activités agricoles ainsi que l'intensification et la modernisation de la production agricole sont des axes retenus. Pour l'élevage, le PNIA envisage: i) le développement des filières animales; ii) la sécurisation de l'élevage; et iii) l'amélioration de la sécurité des aliments d'origine animale. Il est prévu d'améliorer les conditions de commercialisation des produits de l'élevage et de renforcer le système d'information et de gestion du sous-secteur.
20. Le gouvernement finance à travers les programmes Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA) et Retour vers l'agriculture (REVA) l'achat d'intrants et d'équipement pour les producteurs. Le programme de pays offrira un espace pour l'harmonisation et la coordination avec ces programmes.

Harmonisation et alignement

21. Le COSOP est en harmonie avec les domaines prioritaires fixés par la SCA, le PNIA, les politiques sectorielles relatives au développement rural, la Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre (SNEEG), la politique agricole de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la stratégie agricole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. En alignement avec la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, la collaboration et le partenariat avec le gouvernement et les autres institutions seront renforcés.
22. Depuis 2005, le Sénégal fait partie, avec le recrutement d'un chargé d'appui, des 15 pays où le FIDA a mis en œuvre son programme pilote de présence dans les pays. En 2000, le FIDA a ouvert à Dakar un bureau sous-régional qui vient de recruter localement un fonctionnaire présent dans le pays (FPP), une spécialiste en genre et une secrétaire administrative. Leur présence et celle du chargé de programme de pays (CPP) à Dakar faciliteront grandement la coordination des activités du Fonds et en assurera la cohérence avec celles du gouvernement et des autres PTF. Ce bureau favorisera également la participation à l'élaboration des plans de travail annuels du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). De plus, il permettra d'améliorer le partage des savoirs générés par les dons régionaux et les projets du FIDA. La présence de la coordonnatrice régionale pour les questions de genre à Dakar permettra de renforcer tant la priorité accordée aux femmes que leurs capacités dans le cadre de projets appuyés par le FIDA au

⁸ Accès difficile au crédit rural; saturation et dégradation des terroirs; insuffisance et mauvaise qualité des pistes de production et manque d'infrastructures de stockage et de transformation, exode rural avec comme corollaire le vieillissement des chefs d'exploitation, en particulier dans le bassin arachidier.

Sénégal et dans la région. La présence du FIDA dans le pays contribuera significativement aux différentes réflexions en cours et aux réunions de concertation des PTF, améliorant ainsi la qualité de sa contribution aux politiques de développement rural et de lutte contre la pauvreté rurale. Des efforts importants seront déployés en utilisant autant que possible les systèmes du pays et en créant des synergies entre les projets appuyés par le FIDA et ceux d'autres partenaires.

23. En résumé, le Sénégal a l'avantage de présenter un environnement favorable à l'exécution de projets de développement agricole et rural et une vision intégrée du développement du secteur agricole matérialisée dans la LOASP et les autres documents de politique pour le secteur. Les éléments importants de cette vision portent sur: i) la mise en œuvre et le développement de services ruraux (recherche et vulgarisation), en faveur et avec la participation des producteurs et de leurs organisations, lesquelles bénéficient depuis longtemps d'une aide afin de renforcer leur aptitude à fournir des services à leurs membres; ii) la mise en œuvre d'une politique claire en matière de décentralisation, avec le transfert effectif aux collectivités décentralisées de certains domaines de compétence, le transfert des budgets correspondants du niveau central au niveau local et la gestion participative des administrés; et iii) l'appui à la mise en place et la définition d'interprofessions autour des principales filières de produits agricoles. Les résultats obtenus dans la mise en œuvre des projets du FIDA peuvent ainsi être mis à profit pour une application à plus grande échelle, en tirant parti des avantages offerts par cet environnement favorable à l'exécution des projets et programmes de développement agricole et rural.

III. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA dans le pays

A. Résultats, impact et performance des opérations antérieures

24. Depuis 1979, le FIDA a financé 14 projets de développement agricole et rural au Sénégal, pour un montant total de 148,5 millions d'USD. Les projets des années 1990, essentiellement axés sur le développement villageois, étaient mis en place dans le bassin arachidier⁹ et dans le département de Matam¹⁰. La couverture géographique du PROMER porte sur plus de la moitié du territoire et celle du PSAOP est nationale. Enfin, le Projet d'appui aux filières agricoles (PAFA) est orienté vers des appuis à la mise en marché des produits agricoles dans le cadre de partenariats entre organisations de producteurs et opérateurs économiques.
25. Dans l'ensemble, les objectifs de réalisation physique de ces projets ont été atteints. Leur impact sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, quoique parfois difficilement quantifiable, est observé sur le terrain. D'une manière générale, ces projets ont créé des conditions qui ont permis aux populations rurales de diversifier et d'améliorer leurs revenus. Les comités de développement villageois (CDV) conduisent de façon relativement autonome leurs activités grâce au renforcement de leurs capacités. Avec la mise en place des CDV et des cadres locaux de concertation des organisations de producteurs (CLCOP), les villages disposent d'instruments de concertation. Les pistes rurales ont favorisé le désenclavement des villages ainsi que la circulation des biens et des personnes. Les aménagements hydro-agricoles et pastoraux ont favorisé les activités génératrices de revenus: embouche bovine et ovine, maraîchage d'hivernage et de contre-saison. La remise en état, par le Projet de développement agricole de Matam – Phase II (PRODAM), de 350 ha de terres irriguées au goutte-à-goutte a permis de doubler, parfois même tripler, la productivité des cultures. Ces périmètres irrigués ont donné à de nombreuses femmes l'opportunité de diversifier et d'augmenter leurs revenus quand

⁹ Espace densément peuplé avec des poches de grande pauvreté.

¹⁰ Appui et réinstallation de familles déplacées de Mauritanie.

ceux des hommes ont stagné, voire diminué¹¹. Un Système d'intensification des productions agricoles (SIPA) a été lancé. Sur la base du concept d'"unité pastorale", les populations sont très engagées dans la gestion durable et rationnelle de l'espace pastoral et des ressources naturelles dans la zone d'intervention du PRODAM. Grâce aux formations reçues, les comités de gestion (ASUFOR)¹² sont capables de gérer les initiatives et les ouvrages réalisés par les projets. Le PROMER a mis en place et/ou consolidé quelque 1 400 micro- et petites entreprises non agricoles et créé quelque 3 400 emplois. Grâce à l'accompagnement du PSAOP, dix coopératives se sont spécialisées dans la production de semences certifiées d'arachide et de riz. Celles-ci se sont fixé comme objectif de satisfaire le tiers des besoins annuels en semences à l'horizon de décembre 2011. L'accès des ruraux les plus démunis au crédit a été amélioré grâce à la mise en place d'un mécanisme de garantie permettant aux organisations de producteurs et à leurs membres de négocier avec une IMF le montant d'une ligne de crédit de cinq fois supérieure à la caution déposée.

26. En ce qui concerne la concertation sur les politiques, l'appui fourni par les projets a permis de prendre en compte la spécificité des petites et moyennes entreprises (PME) rurales dans la lettre de politique de développement des PME et l'établissement d'une bonne articulation des approches de développement local avec la décentralisation.
27. Globalement, l'appui fourni par les projets a créé des conditions qui ont permis aux populations: i) d'augmenter leur production, d'améliorer leur sécurité alimentaire, de diversifier leurs activités et d'accroître leurs revenus; ii) de développer la concertation, les échanges, la cohésion sociale et une vision partagée de leur développement; et iii) de mettre en place une organisation et une gestion assurant la protection et la conservation des ressources naturelles et la pérennisation des ouvrages et des équipements.

B. Enseignements tirés

28. Les principaux enseignements tirés de l'exécution des projets appuyés par le FIDA au Sénégal sont les suivants: i) les populations rurales sont capables d'inverser les tendances négatives (insécurité alimentaire, sous-emploi et exode rural des jeunes), de développer des alternatives économiques durables en changeant d'attitude et de comportement, sous réserve que les conditions favorables soient créées. Les ouvrages hydrauliques réalisés par les projets ont créé de nouvelles dynamiques chez les petits producteurs, en diversifiant leurs activités agricoles et pastorales et en augmentant la production. L'accès à l'information, le renforcement des capacités organisationnelles et techniques des acteurs et l'accès au crédit se sont avérés indispensables pour la valorisation des investissements en infrastructures et équipements et leur pérennisation. La participation des élus locaux à l'identification des besoins, à la planification des actions et au suivi-évaluation (S&E) ont été des éléments déterminants de cette pérennisation; ii) l'instauration de partenariats multipartites et pluri-institutionnels et, surtout, la mise en place dans l'espace rural de cadres permettant les échanges nécessaires ont contribué à renforcer la synergie et la cohérence dans les actions mises en œuvre dans les zones couvertes par les différents projets. Grâce au partenariat créé et renforcé entre différentes institutions et structures œuvrant dans leurs zones d'intervention respectives, les projets appuyés par le FIDA ont obtenu des résultats probants; iii) la participation des services d'appui publics et privés (recherche, conseil) ainsi que des producteurs et de leurs organisations à la définition des thématiques a été le gage de la génération et de la diffusion effective de technologies appropriées répondant aux besoins des producteurs; iv) un partenariat stratégique avec des institutions pérennes est un atout dans la mise en œuvre des activités et une garantie de durabilité. Le partenariat établi entre les projets PRODAM/PSAOP avec les producteurs et les

¹¹ PRODAM. Enquête de suivi, 2007.

¹² Les femmes sont majoritaires dans les comités de gestion (51% des comités ASUFOR, 58% des comités de santé).

services publics dans la production de semences certifiées (arachide et riz) a permis d'amorcer la reconstitution du capital semencier à l'échelle nationale, créant ainsi une base solide de relance de la production agricole au Sénégal; v) la promotion et la consolidation des MPE est un bon outil pour la création d'emplois en zone rurale, en particulier pour les jeunes et les femmes. Par exemple, le PROMER a créé et/ou consolidé quelque 1 400 microentreprises rurales durables¹³, en partenariat avec l'Agence de crédit et d'épargne pour la production (ACEP) et le Crédit mutuel du Sénégal (CMS); et vi) le développement des capacités organisationnelles, professionnelles et institutionnelles des acteurs pérennes, en particulier des organisations de producteurs, permet de garantir une offre de services organisée et de qualité.

IV. Cadre stratégique du FIDA pour le pays

A. Avantage comparatif du FIDA

29. L'avantage comparatif du FIDA au Sénégal tient à ses trois décennies d'intervention dans le développement agricole et rural du pays et à son expérience acquise dans les domaines suivants: i) émergence des dynamiques de changement et développement d'activités productives en faveur des populations rurales, en particulier les plus vulnérables; ii) appui aux organisations de producteurs; et iii) appui-conseil de proximité en faveur des petits exploitants et de leurs organisations.

B. Objectifs stratégiques

30. Le COSOP 2011-2015 pour le Sénégal vise à améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des petits producteurs et à créer des emplois durables pour les ruraux, en particulier les jeunes et les femmes. Il contribuera à faciliter l'accès des personnes pauvres et vulnérables à une alimentation suffisante et équilibrée et à un emploi décent. Il s'inscrit dans le droit fil de la réalisation de trois OMD¹⁴.
31. Le programme entend poursuivre, au sein d'un espace donné où interviennent les projets du FIDA, le renforcement des complémentarités entre les secteurs d'intervention (production agropastorale, microentreprises, services commerciaux et infrastructures) dans le cadre des programmes en cours d'exécution dans le pays. La priorité sera accordée à la consolidation des acquis des anciens projets et de ceux en cours d'exécution, ainsi qu'à leur extension, essentiellement dans les domaines de la production végétale et animale, de la commercialisation, de la promotion de l'entrepreneuriat rural et de la professionnalisation des acteurs.
32. En ce qui concerne les zones d'extension des projets en cours, le programme s'assurera que ces zones correspondent non seulement aux zones de concentration, mais surtout aux zones à fort potentiel¹⁵. Le programme appliquera à plus grande échelle, à l'intérieur des régions, et éventuellement dans d'autres zones du pays¹⁶, les résultats obtenus par les projets appuyés par le FIDA.
33. Le présent COSOP s'articule autour des deux objectifs stratégiques ci-après: i) l'accès des petits producteurs et de leurs organisations à des services et des facteurs de production efficaces, à des technologies appropriées et aux marchés est amélioré; et ii) l'accès des ruraux au savoir-faire entrepreneurial est amélioré. Les autres actions requises et complémentaires à celles prévues dans le programme

¹³ Quarante pour cent dans la transformation des produits agricoles, 10% dans la menuiserie métallique, 15% dans la production animale et 35% en services divers.

¹⁴ Réduire de moitié la pauvreté extrême et la faim d'ici à 2015 (OMD1), promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD3) et préserver l'environnement (OMD7).

¹⁵ Zones disposant de facteurs favorisant la conduite des activités (désenclavement, existence de structures d'appui ou de conseil, accessibilité au marché, esprit d'entreprise et d'organisation, présence d'acteurs, etc.).

¹⁶ Seulement si les conditions le permettent (disponibilité de ressources [cofinancement] et possibilité d'assurer un bon suivi des activités).

proposé nécessaires pour le développement agricole et rural (dossier clé 1) seront prises en compte par d'autres partenaires, comme il ressort du dossier clé 3.

34. **Objectif stratégique 1 (OS1)**: l'accès des petits producteurs et de leurs organisations à des services et des facteurs de production efficaces, à des technologies appropriées et aux marchés est amélioré, ce qui devrait permettre d'accroître la productivité des activités économiques en milieu rural. En ce qui concerne la production, le programme consolidera les acquis des projets du FIDA. Il appuiera à cet effet l'amélioration de la base productive: matériel végétal et animal, infrastructures pour la maîtrise de l'eau, désenclavement des zones de production et renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations. Le programme développera à grande échelle, là où les conditions sont remplies, les expériences déjà testées: i) le système d'intensification des productions agricoles (agriculture et élevage) en utilisant le concept d'"unité pastorale"¹⁷; ii) la petite irrigation utilisant, entre autres, le système du goutte-à-goutte; et iii) le développement des micro- et petits entrepreneurs ruraux. L'accès à des marchés garantis et rémunérateurs sera principalement axé sur l'appui à la commercialisation, la transformation et le conditionnement des produits. La formation et la participation des jeunes dans le cadre de la professionnalisation du métier d'agriculteur et d'éleveur feront l'objet d'une attention particulière.
35. **Objectif stratégique 2 (OS2)**: l'accès des ruraux au savoir-faire entrepreneurial est amélioré. Le programme consolidera l'appui apporté par le PROMER, à savoir: i) créer et consolider les MPE non agricoles rurales rentables; et ii) améliorer l'environnement politique, législatif et institutionnel des MPE rurales. À cet effet, il devra: i) aider à la création de réseaux indépendants de prestataires de services (financiers et non financiers); ii) aider les MPE non agricoles à identifier de nouveaux marchés et des techniques rentables; iii) renforcer leurs organisations locales et faitières; et iv) améliorer l'accès aux informations nécessaires pour le développement des MPE. Le programme cherchera à élargir les activités et à les appliquer à plus grande échelle. L'extension géographique visera d'abord à atteindre une masse critique dans les zones actuellement couvertes par les projets appuyés par le FIDA avant de s'étendre, si les conditions le permettent, à d'autres zones de concentration à fort potentiel. Comme pour l'OS1, l'appui des jeunes et des femmes à l'entreprenariat rural bénéficiera d'une attention particulière.
36. Pour le financement des activités, le programme renforcera les capacités du SAFIR¹⁸ afin de garantir l'accès du groupe ciblé par les deux objectifs stratégiques à des produits financiers adaptés. Les MPE développées et appuyées par le PROMER continueraient à être financées par la ligne de crédit de la BOAD. Le programme testera d'autres instruments pour le financement agricole (assurance rurale, warrantage, etc.). Il analysera également d'autres systèmes pratiqués dans le pays, tels que le fonds de stabilisation.
37. La réalisation de l'OS1 conduira à l'accroissement de la production et de la productivité et à une forte amélioration de la valeur ajoutée des filières retenues. La réalisation de l'OS2 conduira à l'accroissement de l'emploi et des revenus des groupes les plus vulnérables (jeunes et femmes), en améliorant la rentabilité des MPE non agricoles et, indirectement, en stimulant les activités agricoles. La réalisation de l'OS2 contribuera à la création et au développement du travail indépendant et des emplois salariés en soutenant la création des MPE en milieu

¹⁷ L'opérationnalisation du concept "unité pastorale" a permis au PRODAM d'engager les populations dans la gestion durable et rationnelle de l'espace pastoral et des ressources naturelles de sa zone d'intervention.

¹⁸ Le SAFIR, placé au sein de PROMER, envisage: i) de faciliter les liaisons entre les MPE et les institutions de microfinance partenaires; ii) de renforcer l'aptitude des IMF partenaires à concevoir et adapter des produits et des services à l'intention des MPE rurales; iii) d'assurer le renforcement des capacités et l'appui institutionnel aux institutions de microfinance et à leurs organisations faitières (Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés [APIMEC], Cellule d'assistance technique aux caisses populaires d'épargne et de crédit [AT/CPEC]).

rural. Pour pouvoir atteindre ces deux objectifs, il est nécessaire de renforcer les capacités des acteurs (institutions, petits producteurs et leurs organisations). Le programme proposé sera mis en œuvre par les projets en cours (PRODAM, PROMER et PAFA) et le Programme d'appui au développement agricole et à l'entreprenariat proposé, qui devrait démarrer en 2012.

C. Perspectives d'innovation

38. Le COSOP 2011-2015 appuiera un certain nombre d'initiatives: i) une stratégie de gestion des savoirs et de la communication, mise en place conjointement par tous les projets cofinancés par le FIDA au Sénégal; ii) une approche de S&E commune à tous les projets, garantissant l'articulation avec le système de S&E du MINAGRI et permettant l'évaluation de la contribution du programme de pays du FIDA à la réalisation des objectifs du DPES; iii) la professionnalisation d'une agriculture familiale intégrée aux filières.

D. Stratégie de ciblage

39. Le programme vise à constituer un programme de coopération cohérent et efficace. À cet effet, il compte renforcer la complémentarité et les synergies entre les différents secteurs d'intervention des projets appuyés par le FIDA. Les interventions des projets en cours seront, dans la mesure du possible, recentrées davantage sur des aires géographiques contiguës, ce qui réduirait la dispersion et créerait des économies d'échelle. En termes de ciblage géographique, le programme visera les zones de concentration à fort potentiel de développement. La stratégie à long terme du FIDA pour le Sénégal se concentrera sur les zones agroécologiques où l'incidence de la pauvreté est élevée mais qui présentent un important potentiel de développement rural. Ces zones sont principalement les régions traditionnelles d'intervention du FIDA¹⁹, auxquelles viendraient s'ajouter, le cas échéant, d'autres zones. Dans ces zones, le programme s'assurera de la prise en compte effective des petits ruraux pauvres.
40. Le groupe cible est constitué de ruraux pauvres (petits agriculteurs et éleveurs, micro- et petits entrepreneurs) capables de mettre à profit les opportunités qui leur seront offertes. Parmi ces acteurs, une attention particulière sera accordée aux jeunes et aux femmes. Le programme continuera à soutenir les groupes cibles identifiés par les projets en cours d'exécution (PAFA, PRODAM, PROMER et PSAOP). Les OPA, les structures locales, publiques, faitières et privées, qui fournissent les produits et les services nécessaires au développement des activités, bénéficieront de l'appui offert par le programme.

E. Articulation au niveau des politiques

41. Les principaux thèmes qui feront l'objet de la concertation sur les politiques sont les suivants: i) la mise en œuvre de la LOASP en cours et du cadre de dépenses sectoriel à moyen terme (CDSMT) visant à réunir les conditions favorables pour un appui budgétaire; ii) l'élaboration de la stratégie nationale en matière de genre; iii) la concertation entre les organisations paysannes, le gouvernement et les collectivités locales; iv) la concertation autour du foncier pour la sécurisation des exploitations familiales; et v) la mise en œuvre du PNIA.

V. Gestion du programme

A. Gestion du COSOP

42. Le FIDA appuie déjà, grâce à un financement sous forme de don, le développement et la mise en œuvre d'un système de S&E du programme de pays (PASYME). Cet appui vise à mettre en place un système d'information pour le secteur rural permettant le suivi des politiques et des projets, et à favoriser la concertation entre

¹⁹ Zones suivantes: i) vallée du fleuve Sénégal (Saint-Louis, Matam et une partie de Louga); ii) Sud-Est (Tambacounda et Kédougou); et iii) dépressions interduinaires humides.

les acteurs du développement rural sur les enjeux et les problématiques du secteur. Le présent COSOP consolidera les acquis du PASYME afin de les rendre plus opérationnel, aux fins du renforcement de la visibilité de l'impact du programme de pays sur la réduction de la pauvreté rurale. L'alignement de ce système sur celui du MINAGRI est nécessaire pour suivre de près la contribution du programme du FIDA à la réalisation des objectifs de développement.

43. La mise en place à Dakar d'une équipe FIDA²⁰ renforcée facilitera le suivi de la mise en œuvre du programme de pays, en étroite collaboration avec les partenaires sur le terrain²¹. Cela facilitera également le renforcement des partenariats et une meilleure gestion des savoirs. L'équipe de gestion du programme de pays (EGPP), sous la direction du CPP, mènera à bien l'examen annuel du COSOP. Un examen à mi-parcours en 2013 et une évaluation finale en 2014 guideront l'élaboration d'un nouveau programme de pays. Les résultats du COSOP feront l'objet d'un suivi grâce au rapport annuel du système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) du FIDA, et ce pour l'ensemble des projets.

B. Gestion du programme de pays

44. Les quatre projets en cours²² financés par le FIDA seront exécutés pendant la période couverte par le COSOP. La supervision directe du programme sera conduite annuellement par l'équipe FIDA du bureau de Dakar, en étroite collaboration avec le gouvernement. Chaque année, un atelier, coordonné par l'EGPP, sera organisé en vue de l'examen annuel du COSOP. Afin d'améliorer la génération des savoirs et le partage des connaissances et de tirer les enseignements, un atelier d'examen de la mise en œuvre du programme de pays aura lieu une fois par an. Il sera l'occasion d'examiner la performance des projets et des activités hors prêts au regard du cadre de résultats du COSOP.

C. Partenariats

45. Le programme mobilisera un large partenariat: institutions publiques nationales, collectivités territoriales, organisations paysannes, société civile et PTF. Le FIDA continuera à participer activement au groupe thématique des bailleurs de fonds sur le développement rural et la sécurité alimentaire. Le programme renforcera les partenariats dans différents domaines avec diverses institutions et structures en fonction de leurs avantages comparatifs. Il s'agit principalement: i) du Système national de recherches agrosylvopastorales (SNRASAP) – recherche agronomique; ii) du Système national de conseil agrosylvopastoral (SNCASP); iii) des plateformes d'organisations des producteurs (CNCR, CLCOP, ASPRODEB, SYNAEPS/JAPANDOO, MSD, CNDR, etc.); iv) de l'Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR); et v) de l'Agence régionale de développement (ARD).
46. Le partenariat sera aussi avec d'autres institutions, à savoir: i) l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) dans le cadre du Compte du Millennium Challenge sur l'irrigation et les petites et moyennes entreprises ainsi que les filières agricoles; ii) des organisations régionales (Centre du riz pour l'Afrique, centre Songhai, etc.) sur les innovations rizicoles et la formation des jeunes entrepreneurs, respectivement; iii) des structures privées dans le domaine de la commercialisation, de la transformation et du financement; iv) d'autres institutions de financement (Agence française de développement, Union européenne, BOAD, Agence japonaise de coopération internationale, Fonds de l'OPEP pour le développement international, etc.) pour le cofinancement de certaines composantes (irrigation, pistes rurales). Un accent particulier sera mis sur la coopération Sud-Sud (Brésil, Chine, Égypte).

²⁰ Un chargé de programme de pays détaché du siège, un chargé d'appui pays, une spécialiste en genre et une assistante administrative.

²¹ Gouvernement, services techniques, organisations de producteurs, acteurs locaux, équipes de projet, etc.

²² PSAOP (clôture juillet 2011); PRODAM-II (clôture décembre 2011); PROMER-II (clôture mars 2013); et PAFA (clôture mars 2013).

47. En ce qui concerne les partenariats institutionnels, le FIDA continuera à travailler de concert avec le MINAGRI. Le programme s'efforcera par ailleurs d'établir une solide collaboration avec le secteur privé.

D. Gestion des savoirs et communication

48. La production et le partage des savoirs constituent un élément clé de la présente stratégie. Le secteur agricole au Sénégal est l'un des plus dynamiques d'Afrique de l'Ouest. Des services d'information et de partage des connaissances sont développés dans le pays. Il est cependant nécessaire d'améliorer les mécanismes et les infrastructures de partage et d'échange des savoirs agricoles. La stratégie de gestion des savoirs et de la communication consistera à faciliter les ajustements nécessaires du système de connaissances existant dans le pays et à mettre en rapport les besoins et les savoirs à travers quatre approches: i) coopérer avec les partenaires et les professionnels impliqués dans les filières de produits et les technologies concernées afin de faciliter la coordination de la gestion des informations et des savoirs à travers des réseaux thématiques, nationaux et régionaux (FIDAfrique) et des communautés de pratique (Communauté de pratiques sur l'horticulture [CoP Horti]) et d'établir des liens avec le système plus large de connaissances du monde rural; ii) favoriser les échanges sur le financement de l'agriculture, en particulier la fourniture de produits financiers appropriés; iii) mettre en place des mécanismes d'échange et d'amélioration de l'accès des jeunes et des femmes à l'information et aux savoirs en utilisant les radios rurales, les plateformes de consultation, etc., particulièrement leur accès au savoir-faire entrepreneurial et aux informations sur le développement des MPE rurales; et iv) promouvoir les bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles et de production et diffusion de semences certifiées.

E. Cadre de financement SAFP

49. Le cadre indicatif de financement du programme de pays 2010-2015 s'appuiera sur le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA. Pour le Sénégal, le score SAFP est de 4,22 sur une échelle de 5, ce qui correspond à une allocation de 30,2 millions d'USD pour le premier cycle de financement (2010-2012) et d'environ 33 millions d'USD pour le second cycle (2013-2015). Le COSOP financera un programme d'appui au développement agricole et à l'entreprenariat rural correspondant aux deux cycles du SAFP²³.
50. La formulation des objectifs stratégiques et des mesures d'atténuation des risques est en ligne avec les notes du SAFP telles qu'indiquées au tableau 1 ci-après. En outre, les actions suivantes seront mises en œuvre pour améliorer les notes relatives à la performance du programme: i) renforcer l'exécution du PROMER conformément aux recommandations de l'examen à mi-parcours; ii) garantir la cohérence de la passation des marchés avec les méthodes de passation en vigueur dans le pays; et iii) intégrer tous les projets du FIDA dans un programme de coopération cohérent, efficace et partagé.

²³ Voir Réserve de projets, appendice V.

Tableau 1
Calcul de l'allocation SAFP pour la première année du COSOP

<i>Indicateur</i>		<i>COSOP Année 1</i>
Notes évaluant le secteur rural		
A i)	Dispositif politique et juridique encadrant les organisations rurales	4,87
A ii)	Concertation entre le gouvernement et les organisations rurales	4,83
B i)	Accès à la terre	3,63
B ii)	Accès à l'eau à usage agricole	4,00
B iii)	Accès aux services de recherche et de vulgarisation agricoles	4,15
C i)	Conditions propices au développement des services financiers ruraux	4,25
C ii)	Climat des investissements pour les entreprises rurales	4,67
C iii)	Accès aux marchés des intrants et des produits agricoles	4,58
D i)	Accès à l'éducation dans les zones rurales	3,81
D ii)	Représentation	4,33
E i)	Affectation et gestion des fonds publics en faveur du développement rural	4,00
E ii)	Obligation redditionnelle, transparence et corruption dans les zones rurales	3,50
Moyenne des notes cumulées		4,22
Notation des projets à risque (PAR) 2009		5
Indice d'affectation des ressources de l'IDA (2008)		3,62
Note du pays (2010)		4,196
Allocation annuelle (en dollars des États-Unis, 2009)		10 060 000

Tableau 2
Relations entre les indicateurs de performance et la note de pays

<i>Scénario de financement</i>	<i>Note PAR (+/- 1)</i>	<i>Note de performance du secteur rural (+/- 0,3)</i>	<i>Variation en pourcentage du score SAFP du pays par rapport au scénario de base</i>
Hypothèse basse	4	3,92	-21%
Hypothèse de base	5	4,22	0%
Hypothèse haute	6	4,52	21%

F. Risques et gestion des risques

51. **Risques internes au projet.** Le programme a pris en compte les enseignements tirés et les risques recensés par les projets appuyés par le FIDA au Sénégal, notamment en ce qui concerne les retards dans le démarrage des projets, la lenteur dans la passation de marchés et le fonctionnement du système de S&E. La mise en place d'un système de S&E harmonisé et commun à l'ensemble du programme contribuera au suivi régulier des indicateurs clés de celui-ci et à leur dissémination auprès d'une large audience. La présence du FIDA au Sénégal, qui permettra d'offrir des appuis réguliers de proximité du programme de pays, devrait réduire ces risques. Les autres risques à noter sont énumérés ci-après.
52. **Corruption.** Dans le classement des pays par *Transparency international*²⁴, le Sénégal se situe au milieu du tableau. Bien que des cas significatifs de corruption n'aient pas été relevés à ce jour dans les projets appuyés par le FIDA, les mesures suivantes seront prises pour assurer une correcte utilisation des ressources, à savoir: i) une large participation des bénéficiaires, y compris des organisations paysannes, au processus de passation des marchés; ii) la formation des équipes des

²⁴ Sur la base de l'indice de perception de la corruption de *Transparency International* de 2009, le Sénégal a été classé au 99^e rang sur 180 pays enquêtés.

unités de coordination des projets et de certains cadres des ministères clés; et iii) le renforcement du système de contrôle et d'audit.

53. **Foncier.** Au regard de l'importance des enjeux fonciers, la promulgation de la LOASP est un atout appréciable. Ces enjeux sont encore plus importants pour les terres aménagées pour l'irrigation et les terres forestières fertiles. Pour atténuer ces risques, tout investissement en aménagements hydro-agricoles et pastoraux sera subordonné à la clarification du statut foncier du site concerné. L'élaboration de textes réglementaires relatifs au foncier et leur promulgation dans le cadre de la LOASP devraient atténuer ce risque. En outre, le FIDA contribuera aux travaux de la Commission nationale de réforme du droit de la terre ainsi qu'à ceux du groupe thématique foncier de la LOASP.
54. **Changement climatique.** Le changement climatique affecte les activités agricoles du fait de la modification du régime des précipitations, de la hausse des températures et de la force des vents. La valorisation du savoir local, la mise au point par la recherche et l'utilisation de variétés à cycle court résistantes à la sécheresse, le développement de l'élevage à cycle court et la diffusion de techniques culturales telles que la culture attelée équine, qui permettent un travail léger mais plus rapide, devraient atténuer ce risque. Le projet FIDA/Fonds pour l'environnement mondial d'adaptation au changement climatique apportera une réponse en ce sens.
55. **Financement des activités.** L'incapacité des MPE à rembourser le crédit pourrait mettre en danger la ligne de crédit de la BOAD. Le programme apportera un appui technique, de gestion et managérial aux entrepreneurs bénéficiaires de crédits. L'incapacité du SAFIR à persuader les IMF à mettre à la disposition du groupe cible des produits financiers adaptés constitue également un risque potentiel. Le programme renforcera son appui au SAFIR. Ces mesures devraient contribuer à réduire ce risque.

Processus de consultation pour l'élaboration du COSOP

1. Le processus d'élaboration du COSOP au Sénégal a été piloté par le Ministère de l'Agriculture avec une forte implication des organisations paysannes. Ce processus a commencé en 2009 par une revue des projets en cours du FIDA pour en dégager les leçons apprises et évaluer les performances du COSOP 2003-2008. Le processus d'élaboration du COSOP a suivi les étapes suivantes :
 - **Lancement du processus de formulation.** En juin 2009, le Ministère de l'Agriculture et le FIDA ont lancé de façon formelle le processus de formulation du COSOP (consultations/réunions avec les autorités gouvernementales, les services techniques de différents ministères, les PTF bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé, les ONGs et la société civile). En juillet 2009 avait eu lieu la signature de l'arrêté créant le comité national d'accompagnement/pilotage du COSOP. En septembre 2009, a eu lieu le séminaire pour échange et discussion de la toute première mouture du COSOP avec le Comité d'accompagnement/pilotage.
 - **Analyse de la situation économique et de la pauvreté.** Une équipe de consultants indépendants a procédé à l'analyse de la situation économique et de la pauvreté sur la base des documents existants dans le pays. Cette analyse a consisté en la collecte des données, des discussions avec les principales institutions travaillant au pays dans le domaine de développement agricole et rural. L'analyse a porté sur: (i) le contexte économique et sociopolitique, (ii) la pauvreté rurale au Sénégal et la caractérisation des groupes vulnérables, (iii) l'examen des stratégies et priorités du gouvernement en matière de développement rural, (iv) les capacités institutionnelles des acteurs publics et privés intervenant dans le développement rural, (v) les interventions des partenaires techniques et financiers du Sénégal dans le développement rural en apportant une attention particulière aux complémentarités, (vi) l'impact des interventions financées par le FIDA au cours des ces 20 dernières années, aux innovations introduites et aux leçons apprises.
 - **Ateliers de concertations.** Des ateliers de consultations ont démarré en mars 2010 avec les départements ministériels, les services techniques, les partenaires techniques et financiers, les représentants des organisations paysannes, et ceux du secteur de la micro finance. Ces ateliers ont permis de partager les expériences et les résultats de l'analyse et d'identifier de façon concertée les opportunités d'interventions stratégiques du programme pays pour la période 2010-2015. Ce processus d'échanges et de validation participative a permis d'avoir plus de visibilité pour la cohérence du futur programme avec les politiques et stratégies gouvernementales, les attentes du monde rural, le positionnement géographique et thématique des partenaires techniques et financiers et les orientations stratégiques du FIDA.
 - **Réunion de validation.** Le 18 octobre 2010, le Ministère de l'Agriculture a organisé une réunion de validation de la dernière version du COSOP incluant les observations faites par les différentes parties (Ministères, secteur privé, société civile, PTF, etc.). Les interventions des participants ont permis de clarifier certains aspects de la stratégie, et ils ont confirmé l'alignement du COSOP aux orientations stratégiques du gouvernement et des partenaires techniques et financiers.

Résultats de la concertation

- ***Avec les institutions et organismes publics*** impliqués dans le développement rural, la mission a retenu, qu'au niveau institutionnel, les services de l'Etat favorisent la coordination des acteurs du développement rural (PTF et OP) et contribuent à créer un environnement propice au développement rural au niveau national (protection sociale, assurance, plaidoyer, appui aux filières). Les organismes publics bénéficient d'un maillage dense sur tout le territoire national. Cependant ils manquent de moyens notamment dans la collecte et le suivi des données. Le FIDA pourrait s'appuyer sur le maillage dense de structures étatiques pour soutenir les activités de développement rural et techniques.
- ***Avec les Organisations Paysannes***, les échanges ont porté sur l'importance du secteur privé et le dialogue entre les OP et les autorités publiques. Les OP proposent une meilleure intégration des paysans aux activités de transformation pour apporter une valeur ajoutée dans les filières de production. Elles recommandent également qu'un dialogue plus constructif soit mené pour partager la vision des programmes et stratégies à mettre en place.
- ***Avec les PTFs***, les discussions ont fait ressortir une forte concentration au niveau géographique et thématique des interventions. Elles ont mis en évidence la nécessité de renforcer le dialogue pour la cohérence sur les politiques et stratégies à mettre en œuvre. Les activités financées portent sur les réalisations infrastructures (pistes de désenclavement, périmètres irrigués,) et des appuis sont également apportés aux opérateurs privés, aux OP et institutions pour renforcer la formulation et le dialogue des politiques et stratégies d'intervention dans le développement rural. Hormis les partenaires traditionnels (BM, BOAD, BAD), d'autres partenaires (USAID, AFD, UNDP, etc.) se montrent ouverts et intéressés pour identifier des pistes de collaboration et rechercher des complémentarités avec les interventions du FIDA au Sénégal. De nombreux partenariats, complémentarités et synergies sont possibles surtout à des niveaux opérationnels.
- ***Avec les projets FIDA*** au Sénégal, l'atelier de concertation a permis de valider les leçons apprises et d'identifier les axes stratégiques d'intervention future en capitalisant sur les connaissances acquises. L'idée de mettre en place un programme cadre national qui renforcerait les synergies et les complémentarités entre les interventions a été retenue. En outre, celles-ci doivent s'appuyer sur les acquis tels que les réussites des projets précédents et les structures locales (par exemple le Conseil Rural pour les questions foncières). Les propositions suggérées portent sur la poursuite du renforcement des capacités pour parer à la faiblesse des institutions privées et publiques, la construction d'infrastructures (forages et pistes), l'implication de la recherche pour la diffusion des bonnes pratiques, l'intégration des paysans dans la mise en place des entreprises rurales pour favoriser le développement des filières.
- ***Avec le Comité de Pilotage***. A la suite de ces échanges, une première mouture (Draft 0) de rapport du COSOP a été élaborée par la mission et présentée au CPMT du pays le 15 avril 2010 au cours d'une réunion de restitution organisée par le Ministère de l'Agriculture.

Situation économique du pays

Senegal

Land area (1000 Km²):	196, 7	GNI per capita, PPP (current international \$):	1760
Total population (millions):	12, 21	GDP per capita growth (annual %)	13,6
Population density (people per Km²)	60	Inflation consumer prices (annual %)	7, 3
Local Currency:		Exchange rate: USD 1 =	489 FCFA

Population (average annual growth rate)	2,6	Industry, value added (% of GDP)	23
Surface area (sq. km) (thousands)	196,7	Services, etc., value added (% of GDP)	62
Poverty headcount ratio at national poverty line (% of population)	..	Exports of goods and services (% of GDP)	25
GNI, Atlas method (current US\$) (billions) 2007	11,83	Imports of goods and services (% of GDP)	47
Income share held by lowest 20%		Gross capital formation (% of GDP)	30
Social indicators		Revenue, excluding grants (% of GDP)	..
Fertility rate, total (births per woman)	5,0	Time required to start business	8
Adolescent fertility rate (births per 1,000 women ages 15-19)	104	Market capitalization of listed companies (% of GDP)	..
Contraceptive prevalence (% of women ages 15-49)	..	Military expenditure (% of GDP)	1,6
Births attended by skilled health staff (% of total)	..	Mobile cellular subscriptions (per 100 people)	44
Mortality rate, under-5 (per 1,000)	114 ⁱⁱ	Internet users (per 100 people)	21,3
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5)		Roads, paved (% of total roads)	61,3
Immunization, measles (% of children ages 12-23 months)	84 ⁱⁱ	High-technology exports (% of manufactured exports)	4 ⁱⁱ
Primary completion rate, total (% of relevant age group)	50 ⁱⁱ	Global links	
Ratio of girls to boys in primary and secondary education (%)	94	Merchandise trade (% of GDP)	61,3
Prevalence of HIV, total (% of population ages 15-49)	1,0 ⁱⁱ	Net barter terms of trade (2000 = 100)	97 ⁱⁱ
Environnement		External debt stocks, total (DOD, current US\$) (millions)	1 288
Forest area (sq. km) (thousands)	86,7	Total debt service (% of exports of goods, services and income)	..
Agricultural land (% of land area)	42,8	Net migration (thousands)	-100
Renewable internal freshwater resources per capita (cubic meters)	2 169	Foreign direct investment, net inflows (Bop, current US\$) b/ (millions)	78
Improved water source (% of population with access)	72	Official development assistance and official aid (current US\$) (millions)	843
Improved sanitation facilities, urban (% of urban population with access)	86	Energy use (kg of oil equivalent per capita)	270
Electric power consumption (kWh per capita)	158		
	..		
Economy			
GDP (current US\$) (billions)	13,21		
GDP growth (annual %)	4,7		
Inflation, GDP deflator (annual %)	2,5		
Agriculture, value added (% of GDP)	15		

a/ Source: World Bank, Development Indicators database Year 2008; Published, September 2009

b/ Un budget opérationnel de programme (BOP) est la déclinaison d'une partie de programme sur un périmètre défini, géographique ou fonctionnel.

Cadre de gestion des résultats du COSOP

Alignement à stratégie du pays	Résultats clés du COSOP			Objectifs institutionnels, politiques du COSOP ²⁸
Axes et objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté	Objectif général du COSOP : la sécurité alimentaire, les revenus et les emplois des petits agriculteurs, éleveurs, et entrepreneurs soutenus par le programme sont renforcés de manières durables			<ul style="list-style-type: none"> - Le gouvernement avec l'appui des partenaires (UEMOA) mettent en place une politique appropriée pour faciliter la pénétration de ces MER sur les marchés profitables de la région - Le partenariat entre le public et privé est réellement fonctionnel.
<p>DSRP : l'objectif du DSRP en matière d'agriculture est de créer la richesse soutenue par l'appui au développement de l'agriculture</p> <p>Axe 1 du DRSP: Création de richesses, soutenue par la stratégie de croissance accélérée, en particulier par l'appui au développement de l'agriculture et la promotion de l'emploi non agricole</p> <p>SCA : Pilier Agriculture Augmenter la production et la productivité ; Améliorer la base productive</p>	<p>Objectif stratégique du COSOP</p> <p>OS1. L'accès des petits producteurs, éleveurs à des services efficaces de production, à des technologies appropriées et aux marchés est amélioré. L'accès des ruraux au savoir-faire entrepreneurial est amélioré.</p>	<p>Résultats clés dont le FIDA contribuera à la réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rendements des cultures retenues ont augmenté comme suit : riz par 50% du niveau actuel de 2.9 ; mil par 6% du niveau actuel de 770 kg/ha ; et bissap par 50%²⁹. - La production mise en marché par les petits producteurs ciblés a augmenté de 20% par rapport au niveau actuel. - Les revenus de petits producteurs ciblés ont augmenté de 10% par rapport à la part de revenu qu'ils tirent actuellement des principales filières (riz, mil, bissap) - 20% de petits producteurs ciblés ont adopté des technologies améliorées de production, transformation/commercialisation et conservation 	<p>Indicateurs clés</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30% de petits producteurs et leurs OPA ont été formés aux techniques appropriées de production, transformation, commercialisation et conservation - Au moins 30% des petits producteurs ont l'accès à des périmètres irrigués ou remis en bon état - 35% des petits producteurs et leurs organisations ont accès à l'information commerciale sur le marché et les prix. 	

²⁸ Les indicateurs du Cadre de gestion des résultats sont alignés aux projets en cours et au Programme national d'investissement agricole (PNIA). La situation de référence des indicateurs autres que les rendements sera définie à partir des enquêtes du Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI).

Alignement à stratégie du pays	Résultats clés du COSOP			Objectifs institutionnels, politiques du COSOP ²⁸
<p>PNIA : OS1 : Maîtrise de l'eau OS3 : Améliorer la production et productivité OS5 : Améliorer l'accès aux marchés</p> <p>GOANA : Augmenter la production agricole pour satisfaire la demande nationale</p> <p>REVA : Mise à disposition des paysans des intrants, inclus les semences</p> <p>LOASP : Assurer la Sécurisation foncière des ruraux sur leurs terres</p>	<p>OS2 : L'accès des ruraux au savoir-faire entrepreneurial est amélioré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2400 MER sont opérationnelles et mènent bien leurs activités - Au moins 1000 emplois directs ont été créés en milieu rural, spécialement pour les jeunes et les femmes - L'exode rural des jeunes a été réduit de 10% dans les zones d'intervention par rapport au niveau actuel - Le revenu du groupe cible, en particulier les jeunes et les femmes, a augmenté de 15% grâce au développement des MEP. 	<ul style="list-style-type: none"> - 25% des petits producteurs utilisent efficacement les nouvelles techniques de production, de transformation et de conservation apprises - Création de 3000 MER - 35% des entrepreneurs et des ruraux potentiels ont été appuyés - Au moins 35% des entreprises créées sont opérationnelles après 3 ans de mise en service. 	

²⁹ Rendement actuel du Bissap inconnu.

Cadre de gestion de résultats du précédent COSOP

	Situation à la formulation du COSOP	Situation à l'achèvement du COSOP	Enseignements tirés
A. Objectifs stratégiques du pays			
Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) approuvée en 2002 Comporte trois objectifs : i) doublement du revenu par habitant ; ii) généralisation de l'accès aux services sociaux essentiels ; et iii) élimination de toutes les formes d'exclusion et l'instauration de l'égalité entre les sexes.	<i>Situation économique (2004)</i> – PIB par habitant: 600 USD – Taux croissance population : 2,7% – PIB par habitant: 3% – Taux réel de croissance économique : 5,5% – Taux d'inflation: 2,3% – Contribution de l'agriculture au PIB (%): 20% <i>Pauvreté (1994)</i> – Taux de pauvreté nationale: 58% – Pauvreté rurale : 72% –	<i>Situation économique (2007)</i> – PIB par habitant: 820 USD – Taux de croissance population : 2,6% – Taux réel de croissance économique : 3,4% – Taux d'inflation: 1,3 % – Contribution de l'agriculture au GDP (%): 24% <i>Pauvreté (2008)</i> – Taux de pauvreté nationale: 48,9% – Pauvreté rurale : 62,5%	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'économie est fragilisée par les conséquences de la flambée de prix de 2008 et la crise financière. Elle est aussi frappée par la mauvaise performance du secteur de l'électricité, la hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires ainsi que par les difficultés de Senchim, la plus grande entreprise d'exportation. ▪ La pauvreté a moins reculé en milieu rural comparé au milieu urbain
B. Objectifs stratégiques du COSOP			
OS-1 : Renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les objectifs de réalisation physique ont des projets FIDA ont été atteints. Leur impact sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, difficilement quantifiable, est observé sur le terrain.
OS-2 : Accroître la productivité des activités économiques en milieu rural			
OS-3 : Améliorer l'accès aux marchés et aux services financiers			
C. Programmes et projets			
Projet de développement agricole de Matam- II Phase ; Projet de promotion de l'entreprenariat rural (phase II) Projet des services agricoles et organisations de producteurs (phase II) ; Projet d'appui aux filières agricoles Système de suivi-évaluation du Programme Pays (PASYME)	Approuvé en avril 2003 Approuvé en avril 2005 Approuvé en septembre 2006 Approuvé en septembre 2008 Approuvé en septembre 2008	En cours d'exécution En cours d'exécution En cours d'exécution En cours d'exécution En cours d'exécution	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ciblage. L'appui des femmes et des jeunes a été une priorité pour le FIDA. ▪ Innovation. i) Introduction d'un système d'intensification des productions agricoles ; ii) introduction du concept d'unité pastorale permettant aux populations de gérer durablement les ressources naturelles ; iii) introduction du système d'irrigation goutte à goutte ▪ Durabilité. La mise en place des comités de développement villageois, suivie du renforcement de leurs capacités, et la mise en place des cadres locaux de concertation des organisations de producteurs, permettent de pérenniser les activités. Les comités de gestion d'eau et de santé, majoritairement composés des femmes, gèrent de façon pérennes les activités. ▪ Le Programme proposé cherchera, sur la base des leçons apprises, à consolider les projets dans un programme cohérent et efficace.

Réserve de projets

Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural

A. Introduction

1. Le FIDA finance actuellement quatre projets dont, la deuxième phase du Projet des services agricoles et organisations paysannes (PSAOP-2), la deuxième phase du Projet de développement agricole du Matam (PRODAM-2), le Projet de promotion de l'entrepreneuriat rural – phase II (PROMER) et le Projet d'appui aux filières agricoles (PAFA)³⁰. La couverture géographique des projets varie d'un projet à un autre. Le PRODAM II intervient dans la région du Matam ; Le PSAOP, cofinancé avec la Banque Mondiale, est d'envergure nationale ; le PROMER-phase II couvre la région du Patick, Kaolack, Kolda et Tambacounda ; et le PAFA couvre les régions de Dourbel, Louga, Thies, Fatik, Koalack, Kanssere. A part le PAFA qui vient à peine de démarrer et donc n'a pas encore des résultats sur le terrain, les trois autres projets, qui sont dans leur deuxième phase, ont testé un très bon nombre des thèmes et ont produit des résultats probants.

B. Zone géographique d'intervention possible et groupe cible

2. Le programme d'appui au développement agricole et l'entrepreneuriat rural proposé compte renforcer la complémentarité ainsi que les synergies avec les projets du FIDA actuellement en cours dans le pays, en l'occurrence le PROMER et le PAFA qui seront encore opérationnels en après 2012. Il renforcera la complémentarité avec les activités de production agropastorales et de micro-entreprises de ces deux projets. A cet effet, le programme proposé couvrira les régions actuellement couvertes par les projets en cours et pourrait s'étendre, si les conditions et les moyens les permettent, à d'autres zones de concentration à fort potentiel.
3. Le groupe cible est constitué des acteurs ruraux pauvres (agriculteurs, éleveurs, petit et micro entrepreneurs), capables de mettre à profit les opportunités qui leur sont offertes. Parmi ces acteurs, une attention particulière sera accordée aux jeunes et aux femmes. Le programme continuera à soutenir les groupes cibles identifiés par les projets en cours d'exécution (PAFA, PRODAM, PROMER et PSAOP). Les OPAs, les structures locales, publiques, faïtières et privées, qui défendent les intérêts des petits producteurs et délivrent les produits et les services nécessaires au développement des activités bénéficieront des appuis du Programme.

C. Justification et raison d'être

4. Les principales leçons de la mise en œuvre des anciens projets sont : i) les populations rurales ont la capacité de renverser les tendances négatives (insécurité alimentaire, sous-emploi et exode rural des jeunes), de développer des alternatives économiques durables, si les conditions favorables sont créées. En effet, les ouvrages hydrauliques réalisées par les projets ont créé de nouvelles dynamiques chez les petits producteurs en diversifiant leurs activités agricoles et pastorales et en augmentant la production. L'accès à l'information, le renforcement des capacités organisationnelles et techniques des acteurs et l'accès au crédit se sont avérés indispensables à la valorisation des investissements en infrastructures et équipements et à leur pérennisation. L'implication des élus locaux depuis

³⁰ Le PSAOP-2 sera clôturé le 31 juillet 2011, le PRODAM-2 le 30 juin 2012 ; le PROMER-phase II le 30 septembre 2013 et le PAFA le 30 septembre 2016.

l'identification des besoins, la planification des actions et le suivi-évaluation sont des éléments déterminants de la pérennisation ; ii) la construction de partenariats multi-acteurs et pluri-institutionnels permettant des échanges contribuent à renforcer la synergie et la cohérence dans la mise en œuvre des projets. En effet, grâce au partenariat créé et renforcé entre différentes institutions et structures œuvrant dans leurs zones d'invention respectives, les projets FIDA ont obtenu des résultats probants, iii) l'implication des services d'appui publics et privés (recherche, conseil) et des producteurs et de leurs organisations dans la définition des thématiques ont été le gage de la génération de technologies appropriées répondant à la demande des producteurs et de leur diffusion effective aux producteurs, iv) un partenariat stratégique avec des institutions pérennes est un atout dans la mise en œuvre des activités et une garantie de durabilité. En effet, le partenariat établi entre les projets PRODAM/PSAOP avec les producteurs et les services de l'état dans la production des semences certifiées (arachide/riz) a permis d'amorcer la reconstitution du capital semencier à l'échelle nationale, créant ainsi une base solide de relance de production agricole au Sénégal³¹ ; v) la promotion et la consolidation des MPE est un bon outil pour la création d'emplois en zone rurale, particulièrement des emplois pour les jeunes et les femmes.

5. Les différentes études conduites et les évaluations réalisées³² sur le PRODAM, le PSAOP et le PROMER ont montré que ces projets ont atteint un bon nombre de bons résultats. Une revue à mi-parcours du PRODAM a eu lieu. Agissant sur divers leviers, ces projets ont créé les conditions ayant permis aux populations ciblées par les projets de: i) augmenter leur production et améliorer leur sécurité alimentaire ; de diversifier leurs activités et d'améliorer leurs revenus, ii) développer la concertation, les échanges, la cohésion sociale et une vision partagée de leur développement, iii) mettre en place une organisation et une gestion assurant la protection et la conservation des ressources naturelles et la pérennisation des ouvrages et équipements. Avec les cadres locaux de concertation des organisations des producteurs (CLCOP), les villages disposent d'instruments de concertation à l'interne et d'interface avec l'extérieur. Les résultats détaillés atteints par ces projets sont explicités dans ces différents rapports.
6. Au regard de ces bons résultats et pour assurer leur pérennité ainsi qu'avoir une meilleure lisibilité des impacts des interventions du FIDA au Sénégal, il s'avère nécessaire de ; i) consolider davantage les acquis de ces projets ; et ii) étendre à grande échelle, et dans la mesure du possible, à l'intérieur et à l'extérieur des régions qui sont couvertes actuellement, les acquis positifs obtenus. L'objectif est d'appuyer le gouvernement du Sénégal en transposant les expériences acquises dans tous les anciens projets du FIDA à d'autres régions. Ceci se ferait sans pourtant négliger le niveau village, local et territorial. En d'autres termes, il s'agira de : i) continuer à appuyer les activités déjà entreprises par le PRODAM 2, PROMER-phase II et PAFA dans le but d'améliorer la valeur ajoutée des ruraux pauvres dans les filières retenues et d'augmenter le nombre de petits ruraux entrepreneurs conduisant à bien leurs entreprises ; ii) d'étendre les activités vers d'autres filières importantes pour la sécurité alimentaire telles que l'élevage et les légumes³³; et iii) d'étendre dans d'autres zones et régions non encore couvertes par les projets en cours dans le but d'atteindre des résultats et impacts importants au niveau national.

³¹ Cette activité est actuellement soutenue par L'Union Européenne dans le but d'améliorer sensiblement production de semences certifiées au Sénégal.

³² Il s'agit de : i) l'évaluation du programme pays réalisée en septembre 2004 par le Bureau d'évaluation du FIDA ; ii) évaluation intermédiaire du Projet de promotion des micro-entreprises rurales conduite en décembre 2004 par le Bureau d'évaluation du FIDA ; et de la revue à mi-parcours du PRODAM II.

³³ L'inclusion d'autres filières sur la base de résultats d'une étude

D. Objectif du Programme

7. L'objectif général du programme de développement agricole et de l'entrepreneuriat rural vise à améliorer durablement la sécurité alimentaire, les revenus des petits producteurs (agriculteurs et éleveurs) et à créer des emplois durables pour les ruraux, en particulier les jeunes et les femmes.
8. Les objectifs spécifiques sont : i) améliorer l'accès des petits producteurs et de leurs organisations à des services et des facteurs de production efficaces, à des technologies appropriées et au marché ; et ii) améliorer l'accès des ruraux au savoir-faire entrepreneurial. Le programme renforcera la participation de tous les acteurs des filières retenues à participer activement au dialogue (niveau national et régional) afin d'accéder plus facilement aux marchés et obtenir une distribution plus équitable des bénéfices. Il appuiera l'établissement de partenariats d'affaires entre les organisations des producteurs et les petites et moyennes entreprises et/ou industries agricoles et non agricole (PME et PMI), pour des échanges de services et de produits sur une base contractuelle.

E. Appropriation, harmonisation et alignement

9. Le Programme est totalement cohérent avec les objectifs et l'orientation stratégique de i) la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP); ii) la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) et les programmes sectoriels connexes ; iii) la stratégie de la croissance accélérée (SCA); et iv) le programme national d'investissement agricole (PNIA). Le programme proposé compte capitaliser les expériences des anciens projets, consolider et poursuivre les actions initiées par les projets en cours du FIDA, et étendre à grande échelles, dans la mesure du possible, les acquis positifs des anciens projets.
10. La présence d'un groupe thématique de bailleurs de fonds actif sur la sécurité alimentaire, auquel le FIDA va participer régulièrement et activement due à sa présence sur place à Dakar, facilite énormément les échanges réguliers avec les autres partenaires du développement. La conception du projet tient amplement compte des interventions financées par d'autres et s'inspire des approches performantes mises à l'essai dans le secteur agricole et rural du Sénégal par les partenaires tels que la Banque Mondiale, la Banque Africaine de développement, l'Union Européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Agence française de développement, l'Office allemand de la coopération technique et l'Agence canadienne de développement international. La création des synergies sur le terrain sera privilégiée pendant l'exécution grâce à l'établissement de mécanismes de collaboration officiels avec les autres organisations. Les forums locaux (CLCOP), régionaux et nationaux (Conseil national de concertation des ruraux –CNCR- , Comités régionaux d'orientation agro-sylvo-pastorale – CROASP – et Conseil supérieur d'orientation agro-sylvo-pastorale – CSOASP-, existants et opérationnels dans le pays, favoriseront, en outre, l'échange d'information, l'apprentissage commun et l'instauration de partenariats.

F. Composantes et activités

11. Le programme proposé va capitaliser sur les expériences des anciens projets et des projets en cours. De ce fait, le programme aura les composantes suivantes : i) amélioration du potentiel productif ; ii) accès à des services non financiers de développement des entreprises ; iii) accès au marché local, national et régional et ; et ; iv) gestion des savoirs et coordination nationale du programme.
12. **Composante 1** : Amélioration du potentiel productif. Sur la base des expériences et des acquis des anciens projets du FIDA et d'autres partenaires, le programme proposé va consolider et étendre à grande échelle, dans la mesure du possible, les techniques de valorisation du potentiel productif de la population rurale, fondées sur la gestion durable des ressources naturelles. Il s'agira, entre autres, de i) l'accès aux

semences améliorées (reconstitution du capital semencier) en soutenant les initiatives privées à l'instar de la production des semences certifiées produites par les privés dans le cadre du PRODAM ; ii) la mise en place des infrastructures pour la maîtrise de l'eau (hydro-agricole et pastorale), en utilisant le système goutte à goutte expérimenté par le PRODAM ; iii) diffusion des technologies simples aux petits producteurs à travers des cadres de concertation mis en place dans le cadre du à l'échelle des communautés rurales avec l'appui du PSAOP tels que le Cadre local de concertation des organisations des producteurs (CLCOP) ; et iv) le système d'intensification des productions agricoles (agriculture et élevage) en utilisant le concept « d'unité pastorale » qui a permis au PRODAM à engager les populations dans la gestion durable et rationnelle de l'espace pastoral et de ressources naturelles dans sa zone d'intervention.

13. **Composante 2** : Accès aux services non financiers. Le programme consolidera l'appui porté par le PROMER par : a) créer et consolider les micro-entreprises et petites entreprises rurales (PMER) non agricoles rurales rentables, capables d'offrir des emplois stables dans les zones rurales ; b) renforcer et professionnaliser la filière de l'entrepreneuriat rural dans ces zones ; et iii) améliorer l'environnement politique, législatif et institutionnel des MPE rurales. A cet effet, le programme devra : i) aider à la mise en place des réseaux indépendants de prestataires de services (financiers et non financiers) ; ii) aider les MPER non agricoles à trouver des nouveaux marchés et des techniques rentables ; iii) renforcer leurs organisations locales et faitières ; iv) améliorer, pour toutes les parties prenantes, l'accès aux informations présentant un intérêt pour le développement des MPER et aider à baisser les coûts de transaction des produits agricoles et non agricoles par le désenclavement des zones de production. De plus, sur la base de l'évaluation finale du PROMER II et sur celle de la revue à mi-parcours du Programme prévue pour 2013³⁴, le programme reproduira à plus grande échelle de l'entreprise (de la micro vers la petite, voir la moyenne entreprise) et une extension géographique. Quant à l'extension géographique, elle visera à atteindre une masse critique dans les zones géographiques actuellement couvertes par les projets FIDA et s'étendrait, si nécessaires, à d'autres régions de concentration à fort potentiel. L'appui des jeunes et des femmes à l'entrepreneuriat rural fera l'objet d'une attention particulière.
14. **Composante 3** : Accès aux marchés local, national et régional. Le Programme appuiera l'accès des populations ciblées par le programme aux marchés local, national et régional. Il s'agira, entre autres, de mettre en place un système efficace d'information sur les marchés et les prix, d'assurer le désenclavement des zones de production.
15. **Composante 4**. Gestion et coordination du programme. Une unité nationale légère assurera la coordination nationale du programme.
16. Sous réserve d'une revue de l'expérience du SAFIR et d'autres expériences en matière du financement agricole et rural, le FIDA examinera en consultation avec le gouvernement et les autres partenaires concernés, la pertinence et les modalités d'intervention dans le domaine du financement rural et agricole. Les résultats de cette revue détermineront donc la nature et le type d'appui à apporter au SAFIR et aux autres mécanismes et instruments de financement rural et agricole à mettre en place (assurance rurale, warrantage, etc.).

G. Coût et financement

17. Le coût total de la mise en œuvre du Programme sera d'environ 100 millions d'USD financé par tranche. La première tranche de financement estimée à 50 millions

³⁴ La date d'achèvement du PROMER II est mars 2013 et la date de clôture est Septembre 2013. Il y a lieu de noter aussi que la revue à mi-parcours du programme aura lieu en 2013.

d'US\$, sera constituée de : i) environ 30 millions d'US\$ financés par le FIDA (allocation SAFP 2010-2012) ; ii) environ 20 millions financés par les autres bailleurs de fonds (Banque Africaine de développement, OFID, et Banque Mondiale). En ce qui concerne la deuxième tranche, elle sera constituée de : i) 33 millions d'US\$ financés par le FIDA, et ii) 17 millions d'US\$ par d'autres partenaires.

18. Les montants indiqués ci-dessus concernant les autres bailleurs de fonds sont encore indicatifs. Les modalités de cofinancement du programme seront précisées durant la mission de formulation dudit programme.

H. Organisation et gestion

19. La coordination du programme sera assurée par une équipe légère placée sous l'autorité du Ministère en charge de l'agriculture à l'instar des projets PAFA et PROMER-II. Pour assurer une meilleure orientation et coordination des activités du programme, un Comité de pilotage unique sera mis en place incluant les activités du PAFA et du PROMER II.
20. Le Programme proposé consolidera les acquis des projets territoriaux en cours d'exécution. Il assurera leur continuité en les intégrant au fur et à mesure dans le programme national cadre. Des équipes de terrain placées dans les principales régions disposeront d'une grande autonomie pour assurer la mise en œuvre des activités du programme.

I. Suivi et évaluation

21. Le suivi interne de la mise en œuvre des activités sera assuré par l'Unité de coordination du Programme. Avec la mise en place de l'approche programme-pays, on procédera à la mise en place d'un système simple de suivi-évaluation du Programme, prenant en compte le système du PAFA et du PROMER. Le système ne collectera qu'un nombre limité d'indicateurs clé, y inclus ceux du SYGRI. Le système devrait, dans la mesure du possible, s'aligner aux indicateurs utilisés au niveau national par le Ministère en charge de l'agriculture. Pour ce faire, le Programme consolidera les acquis du PAYSYME et se forcera de rendre ce système de suivi et évaluation opérationnel pour une plus grande lisibilité de l'impact du Programme pays sur la réduction de la pauvreté rurale. Des évaluations périodiques seront conduites au niveau des bénéficiaires pour connaître leurs appréciations sur la performance du programme et l'atteinte des objectifs et de leurs attentes.
22. L'alignement de ce Système sur celui du Ministère de l'agriculture et de la coordination de la mise en œuvre du DSRP 2 sera nécessaire pour suivre de près la contribution du programme FIDA à la réalisation des objectifs de développement.

J. Risques

23. Le programme a pris en compte les leçons et les risques recensés par les projets FIDA au Sénégal, notamment en ce qui concerne les retards dans le démarrage des projets et le fonctionnement du système de suivi-évaluation. La présence du FIDA à Dakar permettra une supervision directe régulière de proximité du programme. Le renforcement de la transparence dans le recrutement du personnel et son évaluation annuelle sur une base de critères de performance améliorera la qualité du personnel. La mise en place d'un système de suivi-évaluation harmonisé et commun à l'ensemble du programme contribuera largement au suivi régulier des indicateurs clé du programme et leur dissémination à une large audience d'acteurs. Toutes ces mesures devraient atténuer les risques indiqués. D'autres risques concernent le foncier, le changement climatique et le financement des activités. Des mesures d'atténuation seront prises pour réduire l'impact de ces risques sur la mise en œuvre des activités.

K. Calendrier et recommandations

24. **Première tranche** : Programme d'appui au développement agricole et à l'entreprenariat rural (I)

- Conception du programme (première étape) : janvier-mars 2011
- Session OE : Avril-mai 2011
- Conception du programme (deuxième phase) : mi-juin 2011
- Session QA : juin 2011
- Négociations : juillet 2011
- Conseil d'administration : septembre 2011

25. **Deuxième tranche** : Programme d'appui au développement agricole et à l'entreprenariat rural (II)

Les étapes relatives au processus de la préparation du deuxième financement seront déterminées à l'évaluation finale de la mise en œuvre du premier financement. De façon indicative, le deuxième financement sera présenté au Conseil d'administration du FIDA de septembre 2013.

Dossier clé 1: Pauvreté rurale et secteur agricole et rural

Secteurs prioritaires	Groupes affectés	Principaux problèmes	Actions Requises
Accroissement de la production et productivité	Petits exploitants ruraux (en particulier jeunes et femmes)	<ul style="list-style-type: none"> • Détérioration de la base productive : baisse substantielle de la fertilité du sol, érosion excessive • Difficulté d'intensification de l'exploitation (bassin arachidier principalement-60 % des petites exploitations) • Accès limité au matériel végétal • Difficulté de pratiquer la double culture (riziculture irriguée) et d'exploitation durant la saison sèche • (bassin arachidier) 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme massif de restauration des sols • Mise en place de programme de multiplication du matériel agricole de qualité • Promotion d'innovations techniques alternatives pour la culture en saison sèche sur le bassin arachidier (irrigation à partir de forage et puits, promotion de l'embouche)
Amélioration de l'accès physique au marché	Petits exploitants ruraux	<ul style="list-style-type: none"> • Enclavement des zones de production et dégradation des infrastructures routières • Transactions bord champ et faible pouvoir de négociation des petits producteurs • Coûts de transport élevés ; • Faibles prix aux producteurs • Manque d'entretien des pistes agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation et construction des routes • Renforcer les systèmes d'information sur les prix et marchés • Former et organiser les producteurs pour la vente en groupes • Faciliter l'émergence de la contractualisation. • Renforcer la capacité des organisations des producteurs d'assurer la bonne gouvernance au sein des filières ainsi que le respect des contrats • Mise en place des techniques d'entretien régulier des routes agricoles

Secteurs prioritaires	Groupes affectés	Principaux problèmes	Actions Requises
Amélioration de l'accès aux infrastructures et technologies de commercialisation, transformation et conservation	Petits exploitants ruraux	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance d'infrastructures des marchés • Déficit aigu en infrastructures de conservation/transformation • Difficulté d'accès à l'information commerciale (prix et marchés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'infrastructures de commercialisation et de transformation • Tester et diffuser des techniques améliorées de stockage, de conservation et de transformation de produits
Amélioration du savoir-faire entrepreneurial rural Amélioration de l'accès aux services financiers	Petits entrepreneurs ruraux et artisans, spécialement les jeunes et les femmes Petits agriculteurs, éleveurs, artisans, en particulier les jeunes et les femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Manque du savoir-faire en entreprises • Absence des services de conseil aux entreprises • Absence d'un environnement juridique et institutionnel porteur • Accès difficile aux services financiers (crédit) • Manque d'intérêt d'IMF pour faire des crédits aux petits exploitants ruraux (agriculteurs, éleveurs, artisans) • Produit financier des IMF inadaptés aux financement de petits agriculteurs et éleveurs (taux d'intérêt élevé et durée des prêts insuffisante par rapport aux cycles de production) 	<ul style="list-style-type: none"> • Former les ruraux, petits entrepreneurs et les artisans en savoir-faire entrepreneurial • Mettre à la disposition des MPE rurales des services financiers et non financiers • Développer des services des conseils aux entreprises • Appuyer les IMF pour mettre en place des produits financiers adaptés aux petits agriculteurs et éleveurs • Utiliser un fonds à coûts partagés pour capitaliser les plus démunis • Briser les liens d'endettement en favorisant l'accès des petits producteurs à des sources de crédit innovantes (exemple assurance agricole)

Secteurs prioritaires	Groupes cibles	Principaux problèmes	Actions Requises
Amélioration de l'accès à la terre	Petits ruraux (agriculteurs, éleveurs), en particulier les jeunes et les femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à la terre limités pour les groupes les plus vulnérables (jeunes et femmes) • Diminution sensible de la surface cultivée par actif • Diminution de la fertilité des terres (bassin arachidier et salinisation des vallées (Sine Saloum et Casamance) 	<ul style="list-style-type: none"> • promouvoir la sécurisation foncière des couches marginalisées y inclus les jeunes et les femmes • Rechercher des alternatives productives (intensification, cultures de contre saison, exploitation de terres neuves, etc.) • Développer l'entrepreneuriat rural non agricole, en particulier en faveur des jeunes et des femmes
Amélioration du capital humain et social	Petits ruraux (agriculteurs et éleveurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'organisation limité des petits ruraux; • faiblesses des organisations interprofessionnelles • Faible taux d'alphabétisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des petits ruraux en matière de gouvernance • Poursuivre le renforcement des organisations des producteurs en particulier leur capacité à répondre aux réels besoins économiques des petits agriculteurs, éleveurs et artisans • Former des alphabétiseurs villageois et organiser des cours d'alphabétisation fonctionnelle
Accès des aux marchés	Petits producteurs (agriculteurs et éleveurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Faible organisation • Manque d'information sur les marchés et les prix • Enclavement des zones et mauvais état des routes • Dispersion de la production 	<ul style="list-style-type: none"> • Former et informer les producteurs et leurs organisations en matière des techniques commerciales • Mettre en place un système d'information sur les marchés et les prix • Faciliter l'accès aux marchés locaux, nationaux et sous régionaux ; • Améliorer les infrastructures routières, et de stockage

Dossier clé 2: Matrice des organisations (analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces [SWOT])

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités/Menaces
Ministère de l'Agriculture Ministère de l'élevage (ME) Ministère de l'hydraulique Ministère de l'économie et des finances – Direction centrale des marchés publics (DCMP)	<ul style="list-style-type: none"> Réseau et présence sur le terrain: niveau des régions, de départements et des arrondissements Ressources humaines expérimentées Bonne connaissance du terrain <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un nouveau Code des marchés publics (CMP)³⁵ conforme aux principes et pratiques généralement acceptés par les bailleurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance de coordination entre les ministères en charge du développement agricole et rural Dispositif de terrain handicapé par la culture administrative et le vieillissement des cadres Insuffisance du budget de fonctionnement et de moyens logistiques Pas mention de l'utilisation de AOI Pas mention sur les marchés passés avec les communautés	<u>Opportunités</u> <ul style="list-style-type: none"> Existence de LOASP Politique officielle de décentralisation Possibilité de sélectionner des cadres compétents pour appuyer le programme <u>Menaces</u> <ul style="list-style-type: none"> Résistance des responsables sur le terrain à l'émergence d'autres acteurs de la société civile Pas d'incompatibilité majeure entre les procédures nationales et le CMP du Sénégal et les directives du FIDA pour la passation des marchés – utilisation des procédures nationales souhaitées.

³⁵ Le CMP contient des clauses sur la corruption, les conflits d'intérêt, le fonctionnement des marchés en lots, l'admissibilité des soumissionnaires, les procédures de recours et de règlement des différends, la garantie de bonne exécution, les sanctions applicables pour non-respect de la réglementation, et les conditions de résiliation des marchés.

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités/Menaces
Ministère du Commerce, de la Promotion des Entreprises et de l'Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> • Tutelle sur la mise en œuvre de plusieurs programmes d'appui aux entreprises et au développement des exploitations • Appui à la restructuration de l'ONAC • Coordination des actions concernant l'application des normes internationales • Instauration de guichet unique pour la création d'entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Trop chargé par d'autres projets • Insuffisance de personnel de terrain 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'information sur les marchés et leurs opportunités et contraintes • Facilitation des activités des opérateurs de mise en marché en contact avec les producteurs • Statistiques commerciales <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accent sur les grandes entreprises et le secteur formel • Pas de politique de développement de marchés
Ministère de la promotion de la femme	<ul style="list-style-type: none"> • Définition et suivi des politiques de promotion féminine • Elaboration d'un plan d'action quinquennal • Dispose de points focaux dans chaque ministère • Dispose de directions régionales de la promotion féminine 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources budgétaires faibles • Faible niveau d'exécution des précédents plans d'action 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat en cours avec plusieurs projets et ONG 		

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités/Menaces
Directions Régionales et départementales du MA	<ul style="list-style-type: none"> • Représentant Régional du MA • Coordination des projets du MA • Partenaire des projets du FIDA dans les régions • Appui du PSAOP 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de moyens financiers et logistiques • Existence de bonnes compétences dans certaines régions • coordination insuffisante des actions de développement rural 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre de concertation des projets utilisable <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyens de fonctionnement limités
Institut Sénégalais de Recherche Agronomique (ISRA)	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres compétents • Dispose de références techniques et technologiques à diffuser • Appui du PSAOP • Partenaire traditionnel des projets FIDA 	<ul style="list-style-type: none"> • Fuite des cadres • Relations pour une recherche à la demande des organisations paysannes à améliorer • Trop occupé dans la gestion des projets extérieurs (à la recherche de financement) 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prestataire de services potentiels <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance d'attention sur les groupes vulnérables
Administration territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Décentralisation est opérationnelle • Institutions élues à la région et à la communauté rurale opérationnelles • Importantes compétences rétrocedées • Appui du PSAOP aux CR et de l'ASPRODEB aux CLCOP 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines des CR à renforcer (appui du PSAOP) • Ressources financières insuffisantes (appui de la BM et partenaires) aux Agences régionales de développement (PNDL) 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rôle important dans la mise en œuvre de la décentralisation • Cadre de planification et de coordination <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Politisation et faible capacité de certains responsables

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités/Menaces
Chambres de commerce d'industrie et d'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Présence au niveau national, des régions et des départements 	<ul style="list-style-type: none"> Actif aux régions, dynamisme variable au niveau des départements 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Partenaires potentiels des projets du FIDA dans la contractualisation entre OP et opérateurs <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Dépendance du financement du Programme
ONG et OP faitières	<ul style="list-style-type: none"> Beaucoup d'ONG et OP faitières ont une longue expérience du terrain OP faitières opérationnelles en matière d'animation et de mise en marchés à soutenir dans une optique de pérennisation des actions 	<ul style="list-style-type: none"> Très peu présentes dans la région du Programme. Capacités (humaines et matérielles) insuffisantes. Création souvent induite par l'extérieur. Très faible niveau de formation Ressources financières limitées 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Partenaires potentiels à promouvoir comme prestataires de services et comme opérateurs Appui thématiques : sensibilisation et animation, appuis aux CLCOP et groupements en gestion et organisation, alphabétisation, technologies, et transformation. <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Une certaine instabilité dans dialogue OP/faitières/gouvernement
ANCAR	<ul style="list-style-type: none"> Implantation nationale pyramidale avec un conseiller agricole et rural au niveau des Communautés rurales 	<ul style="list-style-type: none"> Expérience limitée en matière de mise en marché et transformation 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Collaboration avec le PAFA <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Manque de souplesse et lourdeur administrative
Organisations paysannes de base et groupements de producteurs	<ul style="list-style-type: none"> Nombreuses et bien organisées, fédérées pour la plupart au sein du CNCR Nombreux groupements de producteurs féminins et de jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> Capacités de gestion à renforcer Analphabétisme prononcé Ressources financières limitées 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les groupements sont vecteurs d'activités économiques <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Capacité de gestion des biens collectifs limitée

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités/Menaces
Secteur privé marchand	<ul style="list-style-type: none"> Libéralisation du commerce vivrier 	<ul style="list-style-type: none"> Faible à très faible organisation en approvisionnements intrants Filières agricoles peu organisées 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les leçons de différentes expériences (ex : banques de céréales) constituent un atout pour une organisation de la commercialisation primaire <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le petit commerce est une activité importante pour les femmes et les jeunes, surtout en saison sèche
La Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> La CNCAS reste la seule banque rurale pour le financement de l'agriculture, en particulier des intrants (crédit de campagne) et gagne en efficacité dans une collaboration forte avec les OP et les entreprises qui garantissent le marché 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de remboursement des crédits faible Nombre élevé des groupements débiteurs et difficultés de rééchelonnement 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Extension via une certaine mutualisation avec les IMF Appui des OP et leur participation à la recapitalisation de la CNCAS <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Intervention inopinée de l'Etat dans le financement rural
Secteur de la micro-finance rurale	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur de la micro finance est très développé en milieu urbain et périurbain, moyennement développé en milieu rural, mais sa couverture géographique reste très inégalement répartie et ses produits inadaptés au financement de l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> Réseau insuffisamment peu dense Le groupe cible n'a souvent pas accès au crédit Les produits financiers offerts sont inadaptés au financement de l'agriculture 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Partenaire potentiel pour le FIDA et le financement de l'agriculture Micro-leasing <p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Le crédit d'équipement reste difficile (nécessité de subventions et crédit adapté)

Dossier clé 3: Initiatives complémentaires d'autres donateurs/possibilités de partenariat

Bailleur	Nature du projet/programme	Couverture géographique	Statut	Complémentarités et synergies possibles
BAD	<ul style="list-style-type: none"> Projet d'appui à la petite irrigation locale (PAPIL) Projet d'appui à l'élevage – phase II (PAPEL II) Projet développement rural Anambé (PADERBA) Projets de pistes communautaires (PNIR) 2 Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale (PAPIL) Projet Développement Rural Casamance (PADERCA) 2005-2012 	<ul style="list-style-type: none"> Infrastructure d'irrigation pour l'agriculture et l'élevage Renforcement des capacités organisations professionnelles. 	2005-2010 Projets Clôturés sauf PADERCA : fin prévu 2012	<ul style="list-style-type: none"> PAFA peut assister les paysans qui bénéficient des aménagements hydro-agricoles pour développer la production et la commercialisation de filières porteurs.
BOAD	<ul style="list-style-type: none"> Phase 2 du PRODAM avec FIDA ; Cofinancement de projets avec le FIDA couvre la quasi-totalité des projets du FIDA Intervenu en urgence sur l'achat d'intrants agricoles ; Appui secteur privé AGRINA (ferme privée située sur le Lac de Guiers) 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités ; Infrastructures : pistes rurales, aménagements hydroagricoles 	En cours	<ul style="list-style-type: none"> Partenaire important dans le secteur agricole et rural dans le domaine des infrastructures et de la ligne de crédit pour le financement des MPER Plan stratégique 2009-2013 cible le secteur public et que le secteur privé. Partenariat et complémentarité avec FIDA sur les infrastructures et le renforcement des capacités. Appel à partenariat pour le projet 3 P qui est en cours de conception et où la BOAD et l'AFD sont associées.

Bailleur	Nature du projet/programme	Couverture géographique	Statut	Complémentarités et synergies possibles
AFD	<ul style="list-style-type: none"> Projet de promotion de la compétitivité et de la durabilité de l'agriculture. Agriculture (PACD) 	<ul style="list-style-type: none"> Appui institutionnel aux agences impliquées dans les négociations commerciales. Amélioration de la qualité des produits sénégalais ; Promotion de l'exportation des produits ; Appui aux professionnels et aux interprofessions pour une meilleure participation au dialogue politique. 	2005-2008	<ul style="list-style-type: none"> Alliance stratégique pour le dialogue politique pour une meilleure participation des producteurs pauvres aux négociations pour améliorer l'environnement institutionnel.
ACDI – Canada	<ul style="list-style-type: none"> Projet filières agricoles en Casamance ; Leader du groupe thématique pour la Microfinance. 	<ul style="list-style-type: none"> Appui aux filières agricole. 	En cours	Dialogue politique sur le financement de l'agriculture
UE	<ul style="list-style-type: none"> COM Arachide (Stabex) 	<ul style="list-style-type: none"> Production de semences d'arachide; Appui à l'interprofession; Conservation des sols ; Accès à l'information et aux systèmes d'information. 	2008- 2012)	<ul style="list-style-type: none"> COM arachide financera les organisations professionnelles qui fourniront des services d'appui à leurs membres en se basant sur les expériences des projets FIDA POGV2. PAFA pourrait ainsi reprendre COM Arachide and adapter l'approche pour diversifier les cultures
FAO	<ul style="list-style-type: none"> Projet d'appui aux organisations de producteurs pour une meilleure valorisation de leurs filières porteuses (Kaolack, Fatick et Louga) 	<ul style="list-style-type: none"> Diversification and intensification de l'agriculture; Renforcement des capacités de commercialisation des OPs 	2008-2010	<ul style="list-style-type: none"> Echange de connaissance et de bonnes pratiques. Lien à travers les plateformes régionales des filières ; Alliance pour le dialogue politique

Bailleur	Nature du projet/programme	Couverture géographique	Statut	Complémentarités et synergies possibles
<p>BM</p> <p>Fonds Mondial de l'Environnement</p> <p>Banque/Coopération canadienne</p>	<p>Programme des services Agricoles et des Organisations de producteurs (PSAOP)</p> <p>Le Programme de productivité de l'Afrique de l'Ouest (WAPP)</p> <p>Le Projet de la gestion durable de la terre</p> <p>Programme de développement des marchés agricoles (PDMAS)</p>	<p>Renforcement des services agricoles et des OP pour une meilleure articulation de l'offre de services et de la demande de services des producteurs agricoles et ruraux.</p> <p>Développement et dissémination des technologies améliorées pour améliorer la productivité des céréales sèches (spécialement le mil)</p> <p>Réduction de la dégradation des terres et d'amélioration des écosystèmes, spécialement dans le bassin arachidier</p> <p>Commercialisation, commerce et les infrastructures du marché</p>	<p>Fin : 2012. Négociation en cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La stratégie d'assistance pays (Country Assistance Strategy) est en cours d'élaboration; • Complémentarité et partenariat avec le FIDA (cofinancement ; change d'expérience et alliance pour le dialogue politique. • Echanges des connaissances et des bonnes pratiques • PAFA bénéficierait des résultats de gain de productivité ; le mil étant une des cultures retenue par le PAFA • PAFA et PRODAM tisseraient des liens de partenariat comme eux aussi visent l'amélioration de la productivité. • Développement des complémentarités et d'économie d'échelle avec le PAFA.

Bailleur	Nature du projet/programme	Couverture géographique	Statut	Complémentarités et synergies possibles
PAM	<ul style="list-style-type: none"> Programme pays dans le cadre d'UNDAF dont le cycle Programme d'intervention prolongée. 	Appui au DSRP, Secours d'urgence, Redressement poste crise et appui aux populations vulnérables; Projets de développement de la filière sel, l'approvisionnement de cantines scolaires, Petite irrigation villageoise et reboisement pour lutter contre le changement climatique.	2011	<ul style="list-style-type: none"> Synergies possibles avec le FIDA Echange d'expérience et complémentarité dans les zones d'intervention.
GTZ	<ul style="list-style-type: none"> Programme pour la Promotion de l'Electrification Rurale et de l'Approvisionnement en Combustibles Domestiques (PERACOD) 	Développement et commercialisation des produits non ligneux.		<ul style="list-style-type: none"> Echange de bonnes pratiques; Promotion de procédés de transformation durables ; Association au sein des plateformes des filières. Alliance pour le dialogue politique.
Coopération Suisse	Programme d'appui triennal	Appui aux petits producteurs pour un accès au marché.	-	<ul style="list-style-type: none"> Recherche opérationnelle (programme pilote) ; couvre le bassin arachidier.
USAID	Appui à la Croissance accélérée et amélioration de la compétitivité pour la commercialisation.	Appui le développement de plusieurs filières, y compris le bissap, par l'expertise et des études de marché. Appui à la diffusion de bonnes pratiques.		<ul style="list-style-type: none"> Echange de connaissance et de bonnes pratiques ; Lien à travers les plateformes des filières ; Alliance pour le dialogue politique. PAFA, qui appui la filière bissap tisserait des liens de partenariats avec ce programme

Dossier clé 4: Identification du groupe cible, questions prioritaires et options envisageables

Typologie	Niveau de pauvreté	Réponses	Besoins prioritaires	Appui par d'autres initiatives ou projets	Réponses du COSOP
Petits ruraux (agriculteurs, éleveurs, artisans, entrepreneurs)	<p><u>Niveau de pauvreté élevé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Faible revenu et vulnérabilité à l'insécurité alimentaire Dégradation des sols et du capital agricole Accès difficile aux semences de qualité et aux autres intrants Faible productivité agricole Faible maîtrise de l'eau Enclavement des zones de production Faible accès au marché et aux services agricoles Faible accès au crédit Faible capacité de transformation et de conservation Difficulté d'accès à la terre Faible accès au savoir-faire entrepreneurial Faible accès aux conseils de l'entreprise Forte dépendance des aléas climatiques et ses conséquences néfastes, 	<ul style="list-style-type: none"> Migration vers les zones urbaines et à l'étranger, en particulier les jeunes Désintéressement du monde rural et travail de l'agriculture Travailler comme journalier et indépendant en ville et surtout à l'étranger Agriculture de subsistance Diversification des productions 	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité alimentaire des populations rurales vulnérables Emplois en milieu rural, surtout pour les jeunes et les femmes Diversification des revenus des populations Augmentation agricole Accès aux marchés Accès aux technologies appropriées de production, de transformation et de conservation Organisation de la commercialisation par filières Organisation du marché 	<ul style="list-style-type: none"> Appui de l'ASPRODEB et de l'ANCAR aux CLCOP via le PSAOP 	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès aux semences de qualité et aux autres intrants agricoles Réhabilitation des infrastructures de désenclavement, d'irrigation, de marchés et de commercialisation Provision des conseils techniques (agricoles, entreprises, managérial,) Faciliter l'accès des ruraux aux informations des marchés et des prix Accroître les productions agricoles, de l'élevage, et d'autres sous secteur Augmenter la valeur ajoutée d'un certain nombre de filières Formations des OPs

Typologie	Niveau de pauvreté	Réponses	Besoins prioritaires	Appui par d'autres initiatives ou projets	Réponses du COSOP
Femmes , notamment chef de ménage Veuves, mères célibataires, femmes divorcées, filles mères, jeunes filles	<u>Niveau de pauvreté très élevé</u> – Accès très limité aux facteurs de production et aux services financiers, – Charge familiale élevée – Analphabétisme – Faible accès à l'information et aux technologies	– Activités de petit commerce – Transformation des produits agricoles – Travail salarié précaire	– Accès aux services et appuis financiers – Formations professionnelles – Alphabétisation – Accès à l'eau potable et aux soins de santé – Accès prioritaire aux facilités du programme	– Peu d'activités ciblées Appui aux caisses féminines d'épargne et crédit par la Fédération nationale des groupements féminins	<ul style="list-style-type: none"> • Appui du PROMER dans la promotion des MPE • Appui du FAFA et accès au financement avec l'appui du SAFIR
Jeunes ruraux	<u>Niveau de pauvreté élevé</u> – Insuffisance d'offre d'emplois – Accès difficile aux facteurs de production (terre, intrants) – Qualification insuffisante – Accès difficile aux services financiers (crédit) – Faible savoir-faire entrepreneurial	– Migration vers les zones urbaines et surtout à l'étranger – Petit commerce – Travail comme indépendant avec un très bas salaire.	– Promotion de l'entreprenariat rural – Promotion d'activités génératrice des revenus en milieu rural et périurbain intéressant aux jeunes – Meilleur accès à la formation professionnelle et en techniques agricoles – Structuration des jeunes aux seins d'association ou des groupements – Insertion des jeunes dans l'agriculture		<ul style="list-style-type: none"> – Renforcer les capacités techniques et professionnelles des jeunes – Appui des jeunes dans l'identification de leurs MPE et appui pour leur financement – Améliorer les filières intéressant les jeunes dans le cadre du PAFA